



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

## Première Commission

3<sup>e</sup> séance plénière

8 octobre 2014, à 10 heures

New York

Président : M. Rattray..... (Jamaïque)

La séance est ouverte à 10 heures.

### Points 87 à 104 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**M. Rybakov** (Biélorus) (*parle en anglais*) : La sécurité internationale, le désarmement et la non-prolifération ont toujours figuré en première place dans l'ordre du jour international, la recherche de solutions efficaces et durables à ces questions étant essentielle pour la paix, la stabilité, le développement, le bien-être et, en définitive, l'existence même de l'humanité. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles la communauté internationale a confié l'examen de ces questions à la Première Commission de l'Assemblée générale, tant du fait de son importance que des responsabilités qui lui incombent. En s'exprimant aujourd'hui sur ces questions, le Biélorus voudrait mettre l'accent sur l'une des questions les plus sensibles et complexes à résoudre, à savoir l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. Faisons le bilan de ce que nous avons réalisé et de ce qu'il nous reste à faire.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est entré en vigueur il y a 44 ans. Au vu de la complexité des nombreux intérêts en jeu,

le TNP demeure, dans le contexte actuel, la pierre angulaire de la non-prolifération nucléaire. Néanmoins, nous devons faire preuve de réalisme. Ce régime qui régit les armements rencontre des obstacles qui rendent inefficaces les efforts déployés par la communauté internationale.

En premier lieu, il convient d'appeler l'attention sur la nécessité d'une adhésion universelle au TNP. Étant donné les États qui n'en sont pas encore parties, le TNP est loin d'avoir atteint l'objectif de la non-prolifération nucléaire universelle. En deuxième lieu, la mise en œuvre du Traité n'a jusqu'ici guère progressé. À la veille de la Conférence d'examen du TNP en 2015, force est de reconnaître, malheureusement, le peu d'avancées dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans le plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010. En nous préparant à la Conférence d'examen du TNP en 2015, il doit être entendu que cet accord ne doit pas aboutir à un vague compromis, une resucée du document de 2010. Montrons-nous audacieux en ce qui concerne nos attentes. La décision d'engager des négociations sur une convention globale relative aux armes nucléaires visant à interdire la possession, la mise au point, l'acquisition, l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction suivant un calendrier précis serait une véritable avancée.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-55972(F)



Document adapté

Merci de recycler



La communauté internationale vient de célébrer la Journée internationale contre les essais nucléaires. Un moratoire constituerait un indéniable pas en avant. Mais le caractère volontairement de facto du mécanisme du moratoire le rend extrêmement fragile. Sans aucune raison valable, ces décisions volontaires supplantent l'interdiction juridiquement contraignante qui pourrait être mise en place grâce à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Pour que le monde soit juridiquement à l'abri, une fois pour toutes, des essais nucléaires, il faut que les États qui n'ont pas encore adhéré au TICE, risquant ainsi de mettre sérieusement en cause son efficacité, le fassent sans tarder.

Il est incontestable que la non-prolifération et le fait de s'abstenir de tout essai nucléaire constituent un pas dans la bonne direction, mais ces mesures ne sont pas – reconnaissons-le – une fin en soi. Le seul objectif ultime est l'élimination complète et irréversible des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. Le Bélarus est fermement convaincu que, s'agissant des questions liées aux armes nucléaires, nous devons exiger rien de moins que la voie menant à l'existence zéro, complète et irréversible de ces armes, ce qui suppose zéro recherche sur les armes nucléaires, zéro course aux armements nucléaires, zéro essais nucléaires et, enfin, tolérance zéro à l'égard de l'existence même des armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

En rejoignant le TNP en juillet 1993, en tant qu'État exempt d'armes nucléaires, le Bélarus est devenu le premier État de l'ère post-soviétique ayant renoncé volontairement, sans conditions préalables, à la possession d'armes nucléaires opérationnelles déployées sur son territoire. En novembre 1996, avant la date prévue, le dernier missile balistique intercontinental sur les 81 basés sur le territoire du Bélarus a été définitivement retiré. Dans le milieu des années 90, le Bélarus a été le premier État à lancer l'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale et orientale. Depuis des décennies, le Bélarus plaide à l'ONU pour l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de ces armes.

Au cours de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, le Bélarus présentera, comme à l'accoutumée, un projet de résolution, intitulé « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types d'armes de destruction massive et de

nouveaux systèmes d'armes : rapport de la Conférence du désarmement ».

Le niveau actuel de l'évolution technologique rend possible non seulement de continuer à mettre au point les armes existantes, mais aussi de mettre au point des types d'armes totalement nouveaux, y compris des armes de destruction massive. Le projet de résolution que présentera le Bélarus comprendra un engagement politique de la part des États Membres, les invitant à confirmer leur volonté de prévenir l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive, et proposera la mise en place d'un mécanisme prêt à l'emploi en demandant à la Conférence du désarmement de se tenir informée et de faire des recommandations sur des négociations spécifiques portant sur de nouveaux types d'armes de destruction massive aux fins de leur identification à tout moment et en tout lieu. Le Bélarus invite tous les États Membres de l'ONU à nous rejoindre sur la voie menant à la tolérance zéro et à appuyer ce projet de résolution.

**M. León González** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, la délégation cubaine tient à exprimer sa satisfaction de vous voir, présider les travaux de la Commission, et elle vous adresse ses félicitations ainsi qu'aux autres membres du Bureau pour vos élections respectives. Nous faisons pleinement nôtre la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2).

Le 26 septembre, l'occasion nous a été offerte de célébrer, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, la Journée internationale pour l'élimination complète des armes nucléaires, une occasion importante pour nous de susciter une prise de conscience sur la nécessité de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. La célébration de cet événement particulier nous a offert aussi une occasion unique d'échanger des idées, de faire progresser l'objectif du désarmement nucléaire et de promouvoir la coordination des efforts internationaux destinés à parvenir à l'élimination totale des stocks d'armes. Compte tenu de la contribution apportée par la Journée internationale, le 26 septembre, et de la tenue récente de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, nous appuyons la proposition du Mouvement des pays non alignés de présenter, dans le cadre de la Première Commission, un projet de résolution sur le suivi de cette réunion de haut niveau.

À cet égard, Cuba renouvelle son soutien à la proposition du Mouvement des pays non alignés d'entamer d'urgence des négociations en vue de parvenir à une convention globale sur les armes nucléaires, afin d'interdire la possession, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, l'essai, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et stipuler leur destruction. Nous tenons également à réaffirmer notre engagement d'œuvrer à la tenue d'une conférence internationale de haut niveau, au plus tard en 2018, afin d'explorer les voies et moyens d'éliminer les armes nucléaires le plus rapidement possible. L'objectif serait de convenir d'un programme progressif en vue de l'élimination totale des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Cuba voudrait aujourd'hui exprimer à nouveau sa fierté d'appartenir à la première zone à forte densité de population à s'être déclarée zone exempte d'armes nucléaires dans le cadre du Traité de Tlatelolco. Nous sommes également particulièrement fiers d'appartenir à une région qui s'est proclamée zone de paix, acte sans précédent dans l'histoire. Cette décision a été prise lors du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à La Havane, le 29 janvier de cette année. Nous avons fait ce choix afin de bannir à jamais le recours ou la menace du recours à la force dans notre région.

À ce propos, nous avons souligné à plusieurs reprises dans cette enceinte que la seule garantie contre le non-recours aux armes nucléaires par les États consiste en l'élimination et l'interdiction complètes de ces armes, sous strict contrôle international. C'est pourquoi il est inacceptable que la dissuasion nucléaire constitue toujours la base des doctrines militaires autorisant la possession et l'emploi de stocks d'armes.

Malheureusement, plus de 40 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les puissances nucléaires ne s'acquittent toujours pas des obligations qui leur incombent en vertu de l'article VI du Traité. Cet article souligne la nécessité de négocier un traité international afin d'éliminer les armes nucléaires. Néanmoins, ces puissances continuent d'améliorer et de renforcer leurs arsenaux nucléaires. C'est un exemple de prolifération verticale, qui a donné lieu à très peu de commentaires.

En ce qui concerne la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous jugeons regrettable que des recommandations précises

n'aient pas été faites et que, par voie de conséquence, le mandat du Traité n'ait pas été pleinement respecté. Il s'agit là, une fois encore, d'un exemple du fossé qui continue d'exister entre la rhétorique et les bonnes intentions maintes fois exprimées par les États dotés d'armes nucléaires et les compromis, les engagements et les mesures que ces États sont disposés à prendre.

Il est également prioritaire d'engager des négociations internationales visant la conclusion, sans délai, d'un traité qui offrirait aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties de sécurité universelles et inconditionnelles contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. La création de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde est une contribution nécessaire et importante aux efforts de désarmement et à la non-prolifération nucléaire.

À cet égard, nous regrettons vivement le non-respect de l'accord relatif à la tenue d'une conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous sommes convaincus que l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires serait une avancée décisive dans le processus de paix au Moyen-Orient. Nous encourageons la Commission à convenir d'une telle conférence dans les meilleurs délais conformément à l'accord auquel sont parvenus les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995, en 2000 et en 2010.

Notre pays réaffirme le droit inaliénable des États à développer la recherche, à produire et à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

La non-prolifération doit cesser d'être l'objet d'une manipulation fondée sur le recours aux deux poids, deux mesures et la défense d'intérêts politiques, l'objectif étant de restreindre le droit inaliénable des pays en développement à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous devons promouvoir et adopter des mesures concrètes visant l'élimination et l'interdiction totales des armes nucléaires, de façon contraignante, non discriminatoire, transparente, vérifiable et irréversible. Nous rappelons que le multilatéralisme est le seul moyen d'aboutir à des résultats efficaces et durables en matière de désarmement et de non-prolifération.

Cuba appuie les efforts destinés à tirer le meilleur parti du mécanisme de désarmement des Nations Unies, mais nous sommes en même temps convaincus que la paralysie qui caractérise une partie importante de ce

mécanisme est la conséquence, en premier lieu, d'une absence de volonté politique de la part de certains États de progresser réellement, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. Si nous voulons revitaliser le mécanisme de désarmement des Nations Unies, organisons une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il serait profitable à chacune des parties intéressées de disposer d'un organe spécialisé à composition universelle, comme la Commission du désarmement, ce qui nous permettrait un débat approfondi sur des questions de cette importance.

Au sein du mécanisme de désarmement, la Conférence du désarmement joue un rôle fondamental en tant que seule instance multilatérale pour la négociation de traités relatifs au désarmement. Il est regrettable que la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure de procéder à un travail de fond depuis plus d'une décennie. D'aucuns estiment que cela tient aux méthodes de travail de cet organe et à son règlement intérieur. Cuba ne partage pas ce point de vue, car ce phénomène ne concerne pas seulement cet organe particulier.

Nous rappelons qu'il incombe à chacun d'entre nous de sauvegarder et de renforcer la Conférence du désarmement. De l'avis de Cuba, la Conférence du désarmement est prête à négocier simultanément un traité éliminant et interdisant les armes nucléaires, un traité interdisant la course aux armements, en particulier dans l'espace extra-atmosphérique, un traité offrant des garanties de sécurité efficaces aux États qui, comme Cuba, ne possèdent pas d'armes nucléaires, ainsi qu'un traité interdisant la fabrication de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires et d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

Mon pays est favorable au lancement de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable interdisant la fabrication de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires et d'autres dispositifs nucléaires explosifs et incluant également les questions liées à leur élimination.

Cuba réaffirme l'importance et le bien-fondé du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Davantage de progrès concrets doivent être accomplis pour promouvoir et renforcer l'assistance et la coopération internationales dans ce domaine.

L'utilisation de nouvelles technologies de l'information et des télécommunications doit être pleinement compatible avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et ceux du droit international. Nous rejetons l'utilisation des télécommunications pour assujettir les organes juridiques et politiques des États, car cela constitue une violation des normes internationalement reconnues en la matière, dont les effets pourraient susciter des tensions et créer des situations défavorables à la paix et à la sécurité internationales. Cuba réitère sa ferme exigence qu'il soit mis fin à de telles attaques et tentatives menées contre la souveraineté et le droit à l'autodétermination de tout État.

C'est la raison pour laquelle nous rejetons très fermement le programme ZunZuneo, un plan échafaudé par le Gouvernement américain pour encourager la subversion à Cuba par l'utilisation de nouvelles technologies. Une telle pratique est contraire à toutes les normes du droit international. Cuba exige la cessation de toutes les activités subversives, des ingérences, des activités illégales et secrètes de la part des États-Unis, qui menacent la stabilité et l'ordre constitutionnel de Cuba. De tels agissements constituent une violation de notre souveraineté et visent à ébranler la volonté expresse du peuple cubain de perfectionner son modèle économique.

Je vais écourter ma déclaration en soulignant que, malgré la crise économique, l'accroissement de la pauvreté au niveau mondial et des crises telles qu'Ebola et d'autres qui ont entraîné un surcroît d'instabilité, les dépenses militaires mondiales continuent d'être inacceptables et injustifiables et qu'en 2013, elles se sont élevées à plus de 1750 milliards de dollars. C'est pourquoi Cuba renouvelle sa proposition de consacrer au moins la moitié des dépenses militaires actuelles aux besoins du développement économique et social grâce à un fond géré par l'ONU. Je vais m'arrêter là et confier le reste de mon intervention au secrétariat de la Commission.

**M. Propper** (Israël) (*parle en anglais*) : Dès l'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission et de vous assurer de l'entière coopération et du plein appui de ma délégation dans l'exercice de votre tâche. Nous sommes persuadés que, sous votre direction avisée, nos travaux seront couronnés de succès.

Il est généralement admis que le Moyen-Orient est une région en proie à l'instabilité, au conflit et aux hostilités, une région confrontée à des défis uniques en matière de sécurité, qui, s'ils ne sont pas résolus, risquent de déstabiliser non seulement la région, mais bien au-delà de celle-ci. Elle est devenue une région en plein bouleversement, dans laquelle des États se désintègrent et sont repris par des extrémistes résolus à propager leurs convictions et leurs croyances par une coercition violente principalement dirigée contre des civils innocents. C'est une région dans laquelle certains États et organisations terroristes coopèrent dans l'acquisition d'armes stratégiques et dans laquelle des États qui défendent la terreur continuent de se doter d'armes de destruction massive dans les domaines nucléaire et chimique.

De plus, des organisations terroristes se sont dotées d'arsenaux composés de roquettes et de missiles à longue portée, de plus en plus précis, qui dépassent de loin les arsenaux détenus par des États de la région. On assiste à la fabrication, à la contrebande et à la prolifération de dizaines de milliers de missiles et de roquettes, dans bien des cas en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, telles que les résolutions 1373 (2001) et 1747 (2007). Ces missiles et roquettes à courte et moyenne portée ont la capacité de menacer et de déstabiliser d'importants centres urbains et peuvent revêtir une importance stratégique en termes militaires. Les groupes terroristes se sont également dotés d'armes, tels que des véhicules aériens sans pilote, des systèmes de défense antiaériens perfectionnés et des missiles antinavire de pointe. Mis ensemble, ces dispositifs font planer une grave menace sur la vie quotidienne des pays.

Le Moyen-Orient souffre d'un manque de mécanismes susceptibles de favoriser le dialogue et d'établir une meilleure compréhension entre les acteurs régionaux. Il n'est sans doute pas surprenant que, face au refus de reconnaître Israël, il n'existe aucun processus qui puisse contribuer à l'instauration de la confiance, à l'apaisement des tensions et au règlement du conflit. Il n'existe pas d'enceinte où une communication directe entre les États de la région permettrait de traiter des questions centrales touchant la sécurité et d'aboutir à des solutions, dans un esprit d'ouverture et de coopération.

Malheureusement, le Moyen-Orient se distingue depuis des années par une violation flagrante et le non-respect des obligations découlant de traités officiels. Le

respect des obligations découlant d'un traité a toujours été considéré comme l'un des piliers des discussions internationales et sous-tend le principe *pacta sunt servanda*, précepte essentiel dans les relations entre États. Les obligations juridiquement contraignantes, contractées conformément au droit international, ont été aisément mises de côté par plusieurs États régionaux déterminés à poursuivre leurs programmes militaires clandestins ou à asseoir leur hégémonie régionale. Dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), quatre des cinq violations flagrantes du Traité se sont produites au Moyen-Orient – en Iran, en Syrie, en Libye et en Iraq – et, dans le cinquième cas, c'est la République populaire démocratique de Corée qui a été profondément impliquée dans des activités de prolifération dans la région.

En dépit de ce contexte très lourd, certains soutiennent encore qu'un débat sur la sécurité régionale ne constitue pas un élément déterminant dans l'apaisement des tensions régionales et l'instauration d'une compréhension et d'une coopération renforcées entre les partenaires régionaux. Pourtant, un tel débat pourrait servir de base à la réalisation de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient, un Moyen-Orient débarrassé des guerres, des conflits et de toutes les armes qui causent des destructions de masse et la déstabilisation.

Israël déclare sans équivoque que seule une démarche pragmatique et réaliste à l'égard des problèmes de sécurité régionale peut mener à l'objectif souhaité d'une paix et d'une stabilité renforcées. Les questions touchant la sécurité de tous les États de la région doivent être prises en compte et traitées dans le contexte actuel de la sécurité régionale et des difficultés que nous rencontrons. Cela ne peut commencer que par des mesures de sécurité et de confiance raisonnables, et ce n'est que lorsque ces mesures seront en place, qu'elles auront pris racine et se seront révélées être durables et efficaces, que des engagements plus ambitieux pourront être envisagés.

Israël a participé l'année dernière, au niveau le plus élevé, à cinq séries de consultations organisées par le Sous-Secrétaire d'État de la Finlande, M. Laajava, afin de débattre de la sécurité régionale et des conditions nécessaires à la création d'un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Israël s'est déjà dit prêt à participer à une sixième série de consultations et a fait part de cette intention au sous-secrétaire Laajava. Malheureusement, il existe un écart conceptuel important entre les États de la région

sur les notions fondamentales en matière de sécurité stratégique. Alors qu'Israël a fondé sa position sur un principe simple et évident, à savoir que des discussions entre partenaires régionaux doivent être directes et reposer sur un consensus, nos voisins n'ont toujours pas adopté cette approche nécessaire et pragmatique.

Ils formulent leur demande concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans des instances auxquelles tous les partenaires régionaux ne participent pas et sans que ce statut repose sur des accords librement consentis entre les États de la région. Les États arabes cherchent à imposer un tel mécanisme dans la région, plutôt que de s'adresser à Israël pour développer une meilleure compréhension. En outre, les pays arabes n'ont pas fait la moindre tentative pour engager des négociations directes avec Israël et établir une base mutuellement acceptable en vue de la tenue d'une conférence sur ce sujet à Helsinki. Certains pays se sont abstenus de toute participation, il s'agit de l'Iran et la Syrie. Si vraiment cette question est si importante pour le Groupe des États arabes, pourquoi ne pas essayer d'entamer un dialogue avec Israël d'une façon qui pourrait faciliter le progrès, voire une percée vers une paix et une sécurité régionales plus grandes?

Malheureusement, il est manifeste que le Groupe des États arabes n'a pas choisi la voie de la conciliation mais celle de l'affrontement. Il prétend faire preuve d'ouverture, alors qu'ils adoptent des résolutions contre Israël et qui visent à mettre Israël à l'index. Ce fut le cas lors de la cinquante-huitième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) avec le projet de résolution présenté par le Groupe des États arabes sur les capacités nucléaires d'Israël, qui a été clairement rejeté, et c'est aussi le cas à la présente session de la Première Commission, où le projet de résolution, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », est à nouveau présenté dans une tentative vaine pour détourner l'attention des menaces réelles pesant sur la sécurité de la région. Pour sa part, Israël reste attaché à un processus visant l'établissement d'un Moyen-Orient plus sûr et pacifique, exempt de conflits, de guerres et de toutes armes de destruction massive.

L'Iran demeure la principale menace pour la sécurité dans la région et au-delà. L'Iran cherche sans relâche à se doter de la capacité de fabriquer des armes nucléaires et accorde son appui aux organisations terroristes en fournissant des armes, une aide financière

et de la formation et en renforçant ses ambitions régionales. L'élection de soi-disant modérés en Iran ne doit pas nous faire sous-estimer la menace que l'Iran continue de représenter, même avec l'apparition de l'État islamique en Iraq et de Cham. Les négociations de l'Iran avec le groupe des E3+3 concernant la question nucléaire, ainsi que les négociations de longue date avec l'AIEA visent, en fin de compte, à contribuer à l'objectif stratégique à long terme de l'Iran d'acquérir la capacité de fabriquer des armes nucléaires. L'Iran participe à ces processus pour alléger les pressions exercées contre lui et consacrer davantage de temps à son programme militaire. Rien n'indique clairement l'intention de l'Iran de renoncer à ces capacités, comme l'exigent plusieurs résolutions contraignantes du Conseil de sécurité. Ce serait plutôt le contraire.

Le démantèlement et la destruction des armes chimiques déclarées de la Syrie constituent une avancée importante avec des retombées significatives pour la sécurité régionale. Néanmoins, force est d'admettre que le travail n'est pas achevé, et que les menaces émanant de la Syrie, notamment celles relatives à ses capacités chimiques résiduelles, sont toujours réelles à de nombreux égards. Si on ajoute à cela les tentatives de groupes terroristes comme le Hezbollah et d'autres groupes djihadistes de se doter d'armes classiques perfectionnées, ainsi que de capacités nucléaires, il est clair qu'il nous faudra encore relever de nombreux défis en matière de sécurité en ce qui concerne la Syrie.

**M. Ulyanov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à ce poste important et à vous souhaiter plein succès dans votre tâche. Parmi les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission, nous avons décidé de nous intéresser aux thèmes les plus pertinents, en commençant par la question du désarmement nucléaire, qui est au centre de notre attention dans cette instance.

L'élimination de la menace que les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, font peser sur le monde reste l'une des principales priorités de la communauté internationale. La Russie œuvre efficacement à cette fin, en prenant des mesures concrètes pour limiter et réduire son arsenal nucléaire. Ces 25 dernières années, nous l'avons considérablement réduit. Conformément au Traité de 2010 conclu entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles mesures de réduction et de limitation

des armements stratégiques offensifs (nouveau traité START), nous nous sommes fixé pour objectif de parvenir à des niveaux globaux convenus d'ogives, de vecteurs et de lanceurs début 2018. Nous pensons que cet objectif peut être atteint.

Le nouveau traité START n'est pas le seul accord conclu entre la Russie et les États-Unis dans le domaine des missiles nucléaires. Le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI), conclu en 1987, qui est à durée illimitée, reste en vigueur. Malheureusement, nos partenaires américains ont pris de grandes libertés avec les obligations leur incombant en vertu du Traité FNI, en procédant à des violations massives et flagrantes qui sont devenues une pratique récurrente. Il s'agit notamment de l'utilisation de missiles cibles au cours des essais de leur système de défense antimissile, ainsi que de véhicules aériens tactiques sans pilote, qui sont visés dans le Traité et considérés comme appartenant à la catégorie des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Il y a également lieu de penser que le déploiement planifié de lanceurs Mark 41 en Europe constituerait une autre violation grave du Traité FNI. Nous espérons qu'à la suite du dialogue qui s'est engagé sur ces questions, les États-Unis s'acquitteront pleinement de leurs engagements au titre de cet accord important.

Il est évident que pour avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires, il est indispensable de créer des conditions appropriées au niveau international. La plus importante de ces conditions consiste à garantir une sécurité égale et une stabilité stratégique, conformément aux décisions adoptées dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Néanmoins, de graves problèmes continuent de se poser, qui, malheureusement, pour une raison inconnue, ne relèvent pas totalement de la compétence de la Première Commission. C'est regrettable, car le désarmement ne se fait pas en vase clos et son avenir dépend dans une large mesure du contexte mondial.

Nous avons appelé l'attention à plusieurs reprises sur les facteurs qui ont un impact négatif sur la stabilité stratégique. Si on ne les traite pas, tout espoir de parvenir à l'option nucléaire zéro restera un vœu pieux. Parmi ces facteurs destructeurs figure la mise au point unilatérale d'un système de défense antimissile sans tenir compte et, plus encore, au détriment de la sécurité d'autres États. Cette pratique nuit gravement aux relations

internationales, pas seulement dans la région euro-atlantique, mais aussi dans la région Asie-Pacifique.

Une politique irresponsable consistant à se doter d'un système de défense antimissile pourrait être un obstacle majeur au désarmement nucléaire, et pourrait même créer des conditions dangereuses susceptibles de conduire à une reprise de la course aux armements. Cette question cruciale ne pourra être résolue que si les États engagés dans la mise au point de capacités de défense antimissile respectent au préalable, non seulement en paroles, mais en actes, le principe établi dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, un principe qui, par nature, est universel, à savoir que toute tentative visant à renforcer sa propre sécurité aux dépens de celle des autres est inacceptable. L'application rigoureuse de cette règle doit être le postulat de départ dans la recherche de solutions mutuellement acceptables.

Nous sommes de plus en plus préoccupés par la notion de « frappe mondiale instantanée », une méthode qui se rapproche de la phase de mise en œuvre pratique. Nous croyons comprendre que cette doctrine consiste à se doter d'une capacité permettant de neutraliser, de façon quasi immédiate, les capacités de défense de tout pays « en disgrâce », en ne lui laissant ni le temps ni la possibilité d'une réaction armée. Cette approche présente un risque encore plus grand lorsqu'elle est mise en œuvre dans le cadre d'une politique visant à établir une suprématie militaire exclusive et totale, un objectif qui fait partie intégrante des efforts visant à établir un seuil global de défense antimissile. Les effets délétères de cette notion de « frappe mondiale instantanée » sur les perspectives de désarmement nucléaire sont encore manifestement sous-estimés par la communauté internationale.

Un troisième facteur négatif à caractère stratégique est la menace d'un déploiement d'armes dans l'espace. Depuis des décennies, l'Assemblée générale adopte des résolutions portant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, mais aucune avancée concrète en la matière ne s'est dégagée. Dans ces conditions, le moment nous paraît venu de prendre des mesures préventives pour éviter que l'espace ne devienne le théâtre d'un affrontement militaire.

Nous rappelons à la Commission qu'il y a 10 ans, la Russie présentait une initiative renfermant l'engagement politique de ne pas déployer en premier des armes dans l'espace. À ce jour, 10 États puissants se sont joints à cette initiative, ce qui a permis d'œuvrer

à son universalisation. Nous espérons qu'un projet de résolution sur le sujet, que nous envisageons, avec des États partageant les mêmes vues, de présenter lors de consultations officieuses, le 10 octobre prochain, sera adopté à la présente session. Nous appelons tous ceux qui partagent l'objectif de préserver l'espace des armes de se joindre aux auteurs de ce projet de résolution et de voter en sa faveur. Il va sans dire que l'adoption de ce projet ne réglera pas tous les problèmes. Il s'agit là d'une étape extrêmement importante mais intermédiaire vers une interdiction juridiquement contraignante du déploiement d'armes dans l'espace. Le projet réactualisé de ce traité international a été présenté conjointement par la Russie et la Chine lors de la Conférence du désarmement, en juin dernier.

Nous abordons la phase finale du cycle d'examen actuel du TNP. La Conférence d'examen du TNP entamera ses travaux en avril prochain. Il est important que nous venions à cette conférence avec des avancées concrètes. L'accord récent de Genève sur un ensemble de mesures Genève concernant le programme nucléaire iranien constitue une avancée majeure. Aujourd'hui, de concert avec nos partenaires du Groupe des Six et nos collègues iraniens, nous travaillons à un règlement d'ensemble. Nous notons avec satisfaction la ferme intention de toutes les parties de parvenir, dans les meilleurs délais, à des résultats positifs. Les négociateurs semblent être au plus près d'un règlement de toutes les questions en suspens contenues dans l'accord actuellement à l'examen. L'heure est venue de prendre des décisions politiques difficiles. Nous devons saisir les chances de parvenir à un tel règlement.

La signature, le 6 mai dernier, du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale constitue une avancée majeure. Nous espérons qu'un protocole semblable au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est sera également signé.

Les résultats de la Conférence d'examen ordinaire du TNP dépendront beaucoup de la possibilité de mettre en œuvre, dans un proche avenir, la décision prise en 2010 de tenir une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Grâce aux nombreuses consultations officieuses qui ont eu lieu ces dernières années, nous sommes parvenus à faire avancer les choses.

Les pays du Moyen-Orient ont prouvé qu'ils étaient prêts à faire des compromis acceptables sur de

nombreuses questions. Même si les progrès réalisés ont été jugés modestes, il y a eu incontestablement des progrès. Cela nous donne des raisons de penser que les pays de la région, animés par la volonté politique nécessaire, parviendront à s'entendre sur un projet d'ordre du jour et un document final de la Conférence. D'où l'importance de ne pas simplement poursuivre le processus préparatoire mais de l'intensifier. La Russie, quant à elle, qui est l'un des pays à appuyer la convocation de cette conférence, mettra tout en œuvre pour qu'elle se tienne avant la fin de cette année. De toute évidence, cet objectif est très ambitieux, mais nous le jugeons réalisable.

En ce qui concerne la non-prolifération nucléaire, nous voudrions rappeler ce qui constitue pour nous un sujet de préoccupation. Il s'agit de ce qu'on appelle le partage nucléaire entre les pays membres de l'OTAN. Conformément à ces accords de partage nucléaire, les États non dotés d'armes nucléaires de l'alliance acceptent le déploiement d'armes nucléaires sur leur territoire et participent à la planification de leur emploi, tandis que leurs forces militaires et aériennes participent à une formation à la frappe nucléaire. Nous partageons pleinement l'opinion des États membres du Mouvement des pays non alignés selon laquelle cette pratique est incompatible avec la lettre et l'esprit du TNP. Nous rappelons aux Membres que, en vertu de l'article I du Traité, tout État doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage

« à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs ».

De leur côté, les États non dotés d'armes nucléaires s'engagent, conformément à l'article II, à n'accepter, ni directement ni indirectement, le contrôle de telles armes. Nous appelons les États membres de l'OTAN à mettre leur politique en conformité avec leurs obligations.

La démilitarisation chimique de la Syrie constitue une avancée majeure dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive. Dans des conditions extrêmement difficiles, les autorités syriennes ont, dans un laps de temps très court, éliminé leurs arsenaux chimiques, dans le plein respect de leurs obligations, en garantissant – comme cela été confirmé à plusieurs reprises par des représentants des Nations Unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) – un niveau élevé de coopération avec ces organisations internationales. Dès lors, la question

du dossier chimique syrien ne revêt plus un caractère d'urgence. Il convient maintenant d'examiner cette question dans le cadre de la procédure habituelle d'une entité internationale spécialisée, dans le cas présent, l'OIAC.

Pour terminer, j'aimerais aborder brièvement un sujet qui nous concerne tous, je veux parler de la situation actuelle s'agissant des mécanismes de désarmement du système des Nations Unies. Si la Première Commission fonctionne de façon plus ou moins efficace, d'autres entités renommées et prestigieuses comme la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement de Genève connaissent une stagnation depuis de nombreuses années. Cette situation ne peut évidemment pas être considérée comme normale. Toutefois, il est tout aussi évident que les raisons de cette impasse ne sont pas liées à des défauts inhérents au triptyque du désarmement des Nations Unies, elles tiennent principalement aux divergences dans le choix des priorités des États participants et au manque de volonté politique dans la recherche de compromis mutuellement acceptables.

Dans ce contexte, certains de nos partenaires sont tentés de mener les négociations dans de nouvelles enceintes, estimant pouvoir parvenir, dans ce nouveau cadre, à des accords internationaux significatifs avec la participation de tous les États dotés de capacités militaires importantes. Une telle illusion menace de porter gravement atteinte aux institutions existantes, avant que des mécanismes nouveaux, véritables et efficaces ne soient mis en place. Selon nous, le moyen le plus efficace consisterait à consacrer nos efforts et notre attention à la recherche de solutions constructives au problème lié au programme de travail pour la Conférence de Genève. Tel est l'objectif du projet de déclaration en soutien à la Conférence du désarmement que nous envisageons de présenter, avec les États de même sensibilité, au cours de la présente session de la Première Commission. Nous appelons tous les pays qui partagent cette démarche à s'associer à ce projet de déclaration en s'en portant coauteurs.

**M. Oh Joon** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-neuvième session. Je vous assure du plein appui de la République de Corée aux travaux de la Commission et espère que, sous votre direction, la présente session sera couronnée de succès.

La Première Commission se réunit cette année à un moment charnière, où une volonté politique renouvelée et des efforts concertés s'avèrent indispensables pour faire progresser l'ordre du jour du désarmement. À l'approche du quarante-cinquième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le désarmement nucléaire et la non-prolifération demeurent au centre de nos efforts pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

La Conférence d'examen du TNP de 2010 a constitué une percée encourageante, les États ayant pu surmonter leurs divergences et convenir d'un plan d'action concret. Reposant sur une démarche équilibrée entre les trois piliers du TNP, ce plan d'action offre une feuille de route utile pour les prochaines mesures à prendre en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Cependant, comme l'ont montré les discussions menées au cours de la session de cette année du Comité préparatoire, des obstacles importants demeurent quant à la mise en œuvre du plan d'action. Alors que le processus d'examen de 2015 entre dans sa phase finale, nous devons redoubler d'efforts pour traduire le plan d'action en résultats tangibles, dans l'espoir que la Conférence d'examen de l'année prochaine sera couronnée de succès.

Entre-temps, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles restent deux tâches urgentes et trop longtemps différées auxquelles nous devons tous ensemble nous consacrer. La République de Corée exhorte les huit États restants dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du TICE à le faire le plus tôt possible. Nous rappelons également notre position de longue date concernant la tenue rapide, au sein de la Conférence du désarmement, de négociations portant sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous espérons que les travaux actuels du Groupe d'experts gouvernementaux sur les négociations portant sur ce traité permettront de tracer la voie.

Dans le nouvel environnement de sécurité, la sécurité nucléaire, de même que le désarmement nucléaire et la non-prolifération, constitue un élément fondamental dans notre quête d'un monde exempt d'armes nucléaires. Malgré les efforts que nous avons consentis ces dernières années, l'éventualité d'un terrorisme nucléaire fait peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales. Faisant fond sur les Sommets de Washington et de Séoul, le Sommet

sur la sécurité nucléaire de La Haye en 2014 a marqué une étape cruciale dans les efforts de la communauté internationale pour prévenir le terrorisme nucléaire. La République de Corée, qui a accueilli le Sommet de 2012, continuera d'œuvrer aux côtés d'autres pays et organisations à la mise en place d'une architecture de la sécurité nucléaire durable et solide.

Comme le Secrétaire général Ban Ki-moon l'a souligné dans son discours au Sommet de La Haye, l'ONU a également un rôle important à jouer dans le renforcement de la sécurité nucléaire. En particulier, alors que l'on vient de célébrer le dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui vise à prévenir le transfert d'armes de destruction massive aux groupes terroristes, les États Membres doivent intensifier leurs efforts en vue de sa mise en œuvre complète et universelle.

Sur le plan régional, après l'horreur des atrocités perpétrées à la Ghouta, en Syrie, le 21 août de l'année dernière, une coalition sans précédent a débarrassé la Syrie de ses armes chimiques. Malgré de nombreuses difficultés, nos efforts conjoints ont permis l'élimination des stocks d'armes chimiques déclarés de la Syrie. Nous devons achever nos travaux en ayant réglé toutes les questions en suspens et en veillant à ce que la Syrie s'acquittent de toutes ses obligations en vertu de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Concernant l'Iran, la République de Corée réaffirme son appui indéfectible aux négociations en cours entre les P-5+1 et l'Iran. Nous espérons qu'un accord sera bientôt conclu sur un plan d'action conjoint d'ensemble qui portera sur toutes les questions en suspens et garantira le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

La poursuite par la République populaire démocratique de Corée de la mise au point de l'arme nucléaire et de ses programmes de fabrication de missiles balistiques représente aujourd'hui l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. La République populaire démocratique de Corée est le seul pays au monde à avoir mené des essais nucléaires au XXI<sup>e</sup> siècle. En dépit des tentatives de la communauté internationale pour y mettre fin, la République populaire démocratique de Corée a poursuivi la mise au point d'armes nucléaires ces deux dernières décennies. Ce pays poursuit également ses efforts de renforcement

de ses capacités nucléaires, notamment par la remise en service de son réacteur modéré au graphite de 5 MW, l'extension de ses installations d'enrichissement de l'uranium et la construction d'un réacteur à eau légère à Yongbyon. Il menace à présent de procéder à un nouveau type d'essai nucléaire. La République populaire démocratique de Corée a également procédé à de nouveaux lancements de missiles balistiques cette année, qui ont été condamnés par le Conseil de sécurité en tant que violations flagrantes de ses résolutions.

Nous devons adresser un message clair et uni à la République populaire démocratique de Corée, à savoir qu'elle ne peut avoir, en aucun cas, le statut d'État doté d'armes nucléaires, et que tout nouvel essai nucléaire aura les plus graves conséquences. La République de Corée exhorte la République populaire démocratique de Corée à honorer pleinement ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à renoncer à toutes ses armes et programmes nucléaires, notamment à son programme d'enrichissement de l'uranium, d'une façon totale, vérifiable et irréversible.

J'aimerais pour terminer évoquer les avancées nouvelles observées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Après l'adoption historique du Traité sur le commerce des armes, l'an dernier, la République de Corée note avec satisfaction que le cinquantième instrument de ratification du Traité a été déposé le 25 septembre, ce qui permettra son entrée en vigueur un an et demi seulement après son ouverture à la signature. Le Gouvernement de la République de Corée renouvelle son ferme attachement au Traité sur le commerce des armes.

Dans le domaine de la sécurité spatiale, l'importance que revêt l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que la réduction des risques liés aux débris spatiaux, ne cesse d'être soulignée depuis des années. La République de Corée salue et appuie les récentes initiatives visant à renforcer les mesures de transparence et de confiance dans l'espace extra-atmosphérique, les initiatives telles que l'adoption, l'an dernier, du rapport final du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189), et les travaux actuels portant sur la création d'un code de conduite sur les activités spatiales. Nous espérons que ces efforts complèteront utilement le régime actuel sur l'espace et contribueront au renforcement de la sécurité et de la sûreté spatiales.

Au cours de la présente session, l'Australie et la République de Corée présenteront conjointement un projet de résolution sur la prévention et la lutte contre les activités de courtage illicites. Ce projet de résolution biennal, qui est présenté depuis 2010, est le seul document international traitant de façon globale de la menace posée par le courtage illicite des armes, y compris des armes de destruction massive. La République de Corée espère qu'au travers du projet de résolution présenté cette année, nous pourrions renouveler notre engagement commun et progresser dans nos efforts pour lutter contre le commerce illégal des armes. Ma délégation appelle toutes les délégations à se porter coauteur de ce projet et à l'appuyer sans réserve.

La République de Corée s'engage à nouveau à coopérer pleinement au succès des travaux de la Première Commission, cette année et au-delà.

**M. Simon-Michel** (France) : Monsieur le Président, ma délégation et moi-même vous félicitons pour votre élection à la présidence de la Première Commission

Voici deux semaines, nous avons franchi le seuil des 50 ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur, d'ici à la fin de l'année, du traité sur le commerce des armes. Pour tous ceux, encore nombreux dans cette salle, qui, comme moi, ont participé à cette négociation, c'est une immense satisfaction. C'est la meilleure illustration du multilatéralisme efficace que la France appelle de ses vœux.

Force est de constater que, depuis l'an dernier, le nombre de crises dans le monde s'est accru de façon préoccupante. Les crises existantes perdurent, et parfois se ravivent, comme au Moyen-Orient. Des crises nouvelles sont apparues en Centrafrique, en Libye et en Iraq. Elles se font sentir jusqu'en Europe. Sur de nombreux théâtres, le Mali l'an dernier, la Centrafrique et l'Iraq cette année, la France a su prendre ses responsabilités. Ces crises nous rappellent que nous vivons dans le monde réel, et que notre approche du désarmement et de la maîtrise des armements doit se faire d'une manière réaliste, qui garantisse la sécurité de tous les États, selon les termes mêmes du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2).

Les derniers développements de la crise syrienne, tels qu'ils sont rapportés par la mission d'établissement des faits, montrent qu'hélas, en 2014, des produits chimiques toxiques ont été utilisés comme

des armes de manière systématique et répétée. L'utilisation d'hélicoptères ne laisse pas de doute quant à la responsabilité du régime de Damas. Cela soulève naturellement la question de la sincérité de la Syrie dans la mise en œuvre de ses obligations au titre du protocole de Genève de 1925, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité.

Les crises de prolifération nucléaire demeurent naturellement au cœur de nos préoccupations. Elles sont un frein évident à la poursuite de nos efforts de désarmement nucléaire. Nous ne voyons pas d'avancée sur le cas de la Corée du Nord, qui a fait de la poursuite du développement de ses programmes balistique et nucléaire une priorité, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité.

Quant à la crise de prolifération nucléaire iranienne, la session de négociation de New-York, en septembre dernier, a été l'occasion de discussions détaillées et utiles, mais les négociateurs iraniens ne sont pas revenus vers nous avec les gestes attendus pour permettre une avancée décisive, à deux mois de l'expiration de l'accord de Genève. Le temps est désormais compté. Nous pouvons encore parvenir à un accord et la France, au sein des Six, est engagée avec détermination dans la négociation. Mais l'Iran doit prendre les décisions nécessaires pour établir la finalité exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

L'Europe enfin, notre continent que l'on croyait définitivement apaisé, est de nouveau en proie à des tensions. La crise ukrainienne et la violation du mémorandum de Budapest de 1994, adopté dans le cadre de l'accession de l'Ukraine au TNP, ont naturellement une portée très négative sur la sécurité internationale.

Malgré la dégradation du contexte stratégique international, le désarmement et la maîtrise des armements ont progressé en 2014. J'y vois la démonstration de notre engagement et de la bonne volonté de la très grande majorité d'entre nous.

J'ai rappelé il y a quelques instants l'entrée en vigueur prochaine du Traité sur le commerce des armes, qui marquera une étape historique. Mais il y a d'autres avancées importantes à relever. Dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

(CCAC), nous avons lancé une réflexion prospective sur la question des systèmes d'armes létaux autonomes. Cela démontre la vitalité de cette convention, sa pertinence et sa capacité à se saisir des sujets émergents. Je suis fier d'avoir présidé en mai dernier la réunion d'experts consacrée à cette question. Cette réflexion est en bonne voie, des convergences sont possibles. La France souhaite que ce travail se poursuive. Je plaiderai en ce sens, en novembre, lors de la réunion des hautes parties contractantes. Par ailleurs, la France se réjouit de l'accession de l'Iraq à la CCAC et à tous ses protocoles. Elle souhaite que ces récents progrès vers l'universalité de la Convention se poursuivent.

Il y a aussi des urgences pour lesquelles des solutions pragmatiques ont été avancées. Dans l'espace, les débris représentent une menace immédiate pour tous les États; dans le monde d'aujourd'hui, la sécurité des activités spatiales est vitale pour tous. L'Union européenne propose un code de conduite qui peut être adopté très rapidement. Dans le domaine biologique, le développement rapide des technologies appelle des solutions innovantes. La France propose un mécanisme d'examen par les pairs.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de non-prolifération et le fondement de nos efforts de désarmement. Le plan d'action adopté par consensus en 2010 est notre feuille de route. Naturellement, les États dotés d'armes nucléaires doivent être à la hauteur de leurs engagements et la France est consciente de ses responsabilités à cet égard. Plusieurs avancées importantes ont eu lieu en 2014, notamment la remise de rapports nationaux selon une structure commune aux cinq États dotés, en application des mesures 5, 20 et 21 du plan d'action, et la signature du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. La France compte ratifier ce Protocole dans les prochaines semaines, avant la fin de l'année.

Les travaux des cinq membres du Conseil de sécurité sur la rédaction d'un glossaire des termes nucléaires se poursuivent. Enfin nous nous tenons prêts à signer le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. La feuille de route tracée par le plan d'action TNP de 2010 constitue une approche commune, qui engage tous les États parties : l'approche « étape par étape ». C'est une séquence pour l'action multilatérale, avec l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais

nucléaires (TICE) et le lancement de la négociation du traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (TIPMF). Cette séquence est logique. Cette séquence ressort très clairement du plan d'action, en particulier de son action 15, qui appelle à démarrer sans délai la négociation du TIPMF à la Conférence du désarmement, conformément au document CD/1299 et au mandat qu'il contient.

De ce point de vue aussi, il nous semble que nous avons progressé. Le groupe d'experts gouvernementaux, mis en place par la résolution 67/53, a tenu ses deux premières sessions, en mars et en août de cette année. À la Conférence du Désarmement également, des débats d'une substance sans équivalent depuis de nombreuses années ont été conduits, sur chacun des sujets à l'ordre du jour, et en particulier sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Jamais nous n'étions allés aussi loin.

Mieux comprendre la position des uns et des autres, circonscrire les divergences au minimum, identifier des pistes possibles de compromis, tout cela est essentiel pour avancer. Ce n'est certes pas suffisant. Plus que jamais, notre objectif demeure de passer à l'étape suivante et de débiter la négociation, conformément à la priorité que nous fixe la mesure 15 du plan d'action du TNP et le document CD/1864. Il n'en reste pas moins que les débats conduits cette année à la Conférence du désarmement permettent d'avancer dans cette direction. Il est important de prendre acte de ce progrès.

La feuille de route du TNP adoptée par consensus en 2010 repose, je l'ai dit, sur une approche pragmatique, l'approche « étape par étape ». Il est important de mettre en oeuvre cette feuille de route, et donc de s'y tenir, sans dévier de la voie tracée. Certains voudraient nous entraîner dans une tout autre voie, une approche idéologique, qui vise à stigmatiser et non pas à rechercher des solutions. Ce n'est pas ainsi qu'on fera avancer le désarmement et la sécurité internationale. L'approche « étape par étape » est la seule qui soit réaliste et donc la seule qui nous permettra d'avancer. Cette approche est efficace : il suffit de se pencher quelque deux décennies en arrière pour voir les progrès accomplis. C'est le chemin que nous devons poursuivre avec détermination pour aller vers un monde plus sûr.

**M. Och** (Mongolie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de vous voir présider cette importante commission. Je vous félicite, vous et les autres membres du Bureau, pour vos élections respectives. Nous sommes certains que votre

direction avisée de la Commission mènera ses travaux vers une issue positive. Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Angela Kane, ainsi qu'à son Bureau, pour leurs efforts et leur travail remarquables.

Dans le cadre de son engagement global à l'égard du système multilatéral, la Mongolie a toujours placé le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires sous tous leurs aspects en première place dans notre ordre du jour, pour la simple raison qu'ils sont essentiels pour la paix et la sécurité mondiales. En tant que membre du mécanisme de désarmement international et en tant que partie aux instruments internationaux sur le désarmement, ma délégation souhaite rappeler le ferme engagement de la Mongolie, son aspiration à contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Comme nous le constatons tous aujourd'hui, la situation mondiale en matière de sécurité n'a cessé de se détériorer, ce qui a eu un impact négatif sur la maîtrise des armements,

le désarmement et la non-prolifération. Malgré l'objectif établi d'un monde exempt d'armes nucléaires, les efforts de désarmement continuent de stagner. Par conséquent, ma délégation est fermement convaincue que, en cette période troublée, nous devons tout mettre en œuvre pour parvenir à un consensus et promouvoir une plus grande sécurité à l'échelle mondiale, par le biais de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

La Mongolie attache de l'importance à la mise en œuvre de la résolution 68/32, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire », et se félicite de la première réunion plénière ministérielle de l'Assemblée générale, qui s'est tenue le 26 septembre dernier, en vue de célébrer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Ma délégation croit toujours en une vision audacieuse d'un monde exempt d'armes nucléaires et continuera de participer aux efforts mondiaux en faveur du désarmement nucléaire.

Le Gouvernement mongol appuie la non-prolifération ainsi que les initiatives et les réalisations en matière de désarmement qui visent à relever les défis contemporains en matière de sécurité, notamment la Conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, qui s'est tenue en février dernier au Mexique,

ainsi que le Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à La Haye. Ces initiatives devraient permettre la mise en œuvre rigoureuse du plan d'action de 2010, qui a renforcé le régime international de non-prolifération nucléaire. Nous espérons que la Conférence d'examen de 2015 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sera une étape décisive vers la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le TNP est la pierre angulaire du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération nucléaire, et un élément fondamental du régime mondial de sécurité. La Mongolie s'associe donc à l'appel lancé à tous les États afin qu'ils ne ménagent aucun effort pour assurer l'universalité du TNP. Selon nous, la mise en œuvre pleine et efficace de l'ensemble des dispositions figurant dans le TNP et le suivi *bona fide* des décisions, résolutions, documents finaux et plans d'action des Conférences d'examen du TNP de 1995, 2000 et 2010 s'imposent si l'on veut préserver la pertinence, la crédibilité et l'efficacité de ce traité.

Ma délégation partage les craintes suscitées par l'absence d'universalité dans l'acceptation des accords de garanties globales de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de leur protocoles additionnels, ainsi que par l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient de 1995, adoptée il y a presque 20 ans. En tant que partisan résolu des zones exemptes d'armes nucléaires, la Mongolie espère que les efforts internationaux permettront de progresser dans la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

La Mongolie considère la Conférence du désarmement comme étant la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement et espère sincèrement qu'une solution sera trouvée à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. La Mongolie et le Mexique présideront la première partie de la réunion de la Conférence du désarmement en 2015, et nous espérons que tous les membres de la Conférence du désarmement feront preuve de la volonté nécessaire pour permettre le démarrage de ses travaux de fond. Étant donné la situation actuelle, nous sommes également d'avis que des approches novatrices doivent être envisagées afin de permettre la reprise de négociations utiles sur le désarmement. Nous devons mettre un terme à cette impasse et éviter toute nouvelle érosion de la capacité

de la Conférence du désarmement à s'acquitter de son mandat.

Près de 20 années se sont écoulées depuis l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). La Mongolie tient à souligner l'importance que tous les États attachent à un moratoire sur les essais de tous types d'armes nucléaires. Cependant, sans l'effet juridiquement contraignant de l'entrée en vigueur du TICE, la norme de facto reste fragile. Par conséquent, la Mongolie s'est ralliée à la déclaration ministérielle conjointe sur le TICE, adoptée lors de la septième Réunion ministérielle, qui s'est tenue le 26 septembre 2014, et appelle tous les États visés à l'annexe 2 de ratifier au plus vite le TICE afin de permettre son entrée en vigueur.

Le risque de dissémination des armes de destruction massive et de leurs vecteurs demeure une menace pour la paix et la sécurité internationales. La Mongolie réaffirme son ferme engagement à contribuer aux efforts internationaux en faveur de la non-prolifération des armes de destruction massive, notamment à la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. À ce propos, ma délégation se félicite du débat ouvert de haut niveau du Conseil de sécurité, qui s'est tenu en mai dernier sous la présidence de la République de Corée, pour célébrer le dixième anniversaire de l'adoption de cette résolution historique.

La Mongolie a entrepris des efforts pour encourager la non-prolifération des armes de destruction massive en s'associant à tous les grands mécanismes internationaux, et elle continue de s'acquitter pleinement de ses obligations au titre des accords multilatéraux pertinents. Sur le plan national, la Mongolie a également pris les mesures nécessaires pour mettre en place un mécanisme de surveillance interne efficace et renforcé toute une série de dispositions législatives interdisant à tout acteur non étatique de fabriquer, acquérir, posséder, mettre au point, transporter, transférer ou employer des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs, en particulier à des fins terroristes.

La Mongolie a toujours été un ardent défenseur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et s'efforce de contribuer à la paix et à la sécurité internationales en faisant la promotion de son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Ce statut bénéficie d'une large reconnaissance internationale, comme en témoigne toute une gamme d'instruments internationaux, tels que le document final de la Conférence d'examen du

TNP en 2010, les documents finaux des Conférences des États parties et signataires des Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et la Mongolie, les résolutions biennales de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, ainsi que les documents finaux du Sommet et des réunions ministérielles du Mouvement des pays non alignés.

Dans cette optique, la Mongolie a signé, le 17 septembre 2012, une Déclaration en parallèle avec la déclaration conjointe des cinq membres permanents du Conseil de sécurité (P-5) relative au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Dans cette déclaration conjointe, les P-5 reconnaissent le caractère unique de la Mongolie et déclarent qu'ils respectent ce statut et s'engagent à ne contribuer à aucun acte qui pourrait le violer. La création de zones exemptes d'armes nucléaires s'est révélée être une mesure régionale efficace sur le plan de la non-prolifération et du désarmement. La Mongolie poursuit ses efforts et contribue à cette cause en faisant progresser son statut d'État exempt d'armes nucléaires et en appuyant la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Les zones existantes doivent être renforcées et des mesures doivent être prises afin d'encourager la création de nouvelles zones, notamment au Moyen-Orient et en Asie du Nord-Est.

En septembre dernier, lors de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, le Président de la Mongolie a proposé qu'une deuxième étude d'ensemble sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires sous tous leurs aspects soit entreprise afin de faire le bilan des progrès accomplis depuis la première étude effectuée en 1975, et de définir la voie à suivre pour appuyer efficacement la création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant que mesure régionale concrète destinée à promouvoir l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Comme les années précédentes, ma délégation présentera à la présente session de la Commission un projet de résolution, intitulé « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ». En outre, la Mongolie a décidé de présenter un projet de résolution relatif à la deuxième étude d'ensemble sur les zones exemptes d'armes nucléaires sous tous leurs aspects. Je saisis cette occasion pour exprimer l'espoir sincère que les projets de résolution présentés par la Mongolie recueilleront le soutien des membres de la Commission et qu'ils seront adoptés sans vote.

**M. Laggner** (Suisse) : Monsieur le Président, permettez-moi, en tout premier lieu, de vous féliciter de votre accession à la présidence de cette commission. Soyez assuré du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Prévenir la prolifération des armes nucléaires et parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires doivent demeurer des objectifs poursuivis par la communauté internationale avec la plus grande fermeté. Les États Membres de l'ONU ont cherché à éliminer ces armes inhumaines depuis la mise en place de cette Organisation. Il est de notre responsabilité à tous – États dotés de l'arme nucléaire comme États non dotés – de poursuivre cet engagement avec la plus grande détermination et en vue de parvenir rapidement à des résultats concrets.

Dans ce contexte, nous sommes fortement préoccupés par la lenteur des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire, l'absence de changement décisif dans les doctrines nucléaires et le développement qualitatif des armes nucléaires. De la même manière, les risques posés à la paix et la sécurité internationales par toute nouvelle prolifération d'armes nucléaires sont pour nous une source d'inquiétude constante. Renforcer les avancées dans le désarmement et la non-prolifération nucléaires est une nécessité. Toutes les voies doivent être explorées et tous les efforts consentis dans cette optique.

Le recours à une rhétorique nucléaire dans le cadre de tensions internationales tout comme l'inclusion de la capacité nucléaire dans le cadre d'exercices militaires ou les questions autour de l'avenir du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée représentent autant de développements récents préoccupants. Ceux-ci nous rappellent que si aucune arme nucléaire n'a été employée depuis 1945, nous ne devrions pas tenter notre chance indéfiniment.

À cet égard, les Conférences sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, tenues à Oslo en 2013 et Nayarit en 2014, ont clairement montré que l'explosion d'une seule arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques. La prochaine conférence à ce sujet à Vienne devrait permettre d'approfondir nos connaissances sur cette importante question. Nous encourageons tous les États à y participer, car les effets des armes nucléaires nous concernent tous.

Il est impératif que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) débouche sur un résultat positif afin de préserver l'intégrité et la crédibilité de cette pierre angulaire du système de sécurité internationale qu'est le TNP. Arriver à un tel résultat requiert de relever certains défis. Un renforcement des efforts en vue de réaliser des progrès dans la mise en oeuvre du plan d'action adopté en 2010 et des avancées dans des dossiers aussi essentiels que l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient revêtiront une grande importance. Une Conférence d'examen fructueuse nécessitera également de procéder à une évaluation de la réalisation des engagements contractés au titre du TNP et de définir des mesures claires et délimitées dans le temps en vue de promouvoir et d'accélérer leur mise en oeuvre.

Les armes de destruction massive autres que les armes nucléaires soulèvent également d'importants défis. S'agissant du conflit syrien, nous saluons les efforts qui ont été déployés afin d'assurer la neutralisation de tout l'arsenal chimique déclaré par les autorités syriennes. Dans le même temps, nous nous devons de faire part de notre extrême préoccupation face aux conclusions intérimaires de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques que des produits chimiques toxiques ont été à nouveau employés en Syrie, et ceci de manière répétée. Il s'agit là d'une violation totalement inacceptable du droit international humanitaire, et il sera nécessaire que les responsables de ces faits soient amenés à rendre des comptes.

La Suisse a l'honneur d'assumer en 2014 la présidence des réunions de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Alors que la prochaine Conférence d'examen de cet instrument approche graduellement, l'importance d'accomplir des progrès dans le cadre du processus intersession grandit. C'est dans cette optique que la présidence suisse invite les États parties à commencer à placer un accent plus prononcé sur l'élaboration de mesures concrètes. Elle espère que la Réunion des États parties de décembre prochain sera en mesure de relever ce défi eu égard à ses différents sujets à l'ordre du jour.

Si les armes de destruction massive requièrent toute notre attention en raison de leur potentiel destructeur, les armes classiques continuent de faire

de nombreuses victimes année après année. Dans ce contexte, nous félicitons du dynamisme caractérisant le processus de ratification du Traité sur le commerce des armes. Celui-ci souligne l'importance que les États attachent une entrée en vigueur rapide de cet instrument, afin que celui-ci puisse déployer ses effets et promouvoir un commerce des armes responsable. Nous tenons à saluer le fait que la cinquantième ratification ait été soumise, le 25 septembre dernier, et que le traité entrera en vigueur avant la fin de l'année.

La première conférence des États parties du Traité sur le commerce des armes constitue maintenant la prochaine étape importante. Nous tenons à remercier le Mexique pour sa disponibilité à accueillir cet événement. Cette conférence devra prendre un certain nombre de décisions, que ce soit au sujet du règlement intérieur, des dispositions financières ou du secrétariat du Traité. Il est primordial que ces décisions soient guidées par le souci d'asseoir le Traité sur le commerce des armes sur des bases solides et de permettre une mise en oeuvre aussi efficace, efficiente et inclusive du Traité que possible. C'est dans cette optique que la Suisse offre d'accueillir le secrétariat du traité à Genève, emplacement qui répond pleinement aux critères auxquels je viens de me référer.

Aux défis à la sécurité clairement identifiés s'ajoutent aujourd'hui une multitude de défis émergents. L'espace extra-atmosphérique est devenu une infrastructure critique pour l'ensemble des États de la planète, alors que plusieurs événements sont de nature à remettre en cause la sécurité et la stabilité de ce milieu. Un constat similaire peut être appliqué au cyberspace et aux technologies de l'information. Dans les deux cas de figure, l'élaboration de nouvelles normes nous semble impérative, et nous ne saurions repousser davantage notre prise en main de ces thématiques.

Enfin, la mise au point de systèmes d'armes létaux autonomes soulève des questions fondamentales à de multiples égards. Nous nous félicitons que des discussions aient été engagées à ce sujet en mai dernier dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, ainsi que de leur nature inclusive et interactive. Celles-ci ont notamment souligné la complexité de la thématique, et nous restons convaincus de l'importance de les poursuivre comme de les approfondir.

**M. Haniff** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation malaisienne, je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Ma délégation est convaincue que, grâce à votre vaste expérience et à votre autorité, vous saurez mener à bien les travaux de la Commission.

La Malaisie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et à celle prononcée par le représentant des Philippines, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/69/PV.2).

Malgré les intentions les plus nobles de la communauté internationale, nous n'avons pas encore constaté d'amélioration quantitative dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. L'absence de volonté politique compromet les efforts entrepris pour parvenir à des résultats consensuels et utiles au sein des différents mécanismes consacrés au désarmement. Les obligations et les arrangements conclus dans le passé restent lettre morte.

Nous reconnaissons cependant que dans certains domaines, telles les armes chimiques et les armes classiques, il y a eu certaines avancées notables. Mais un constat amer s'impose, à savoir que le désarmement nucléaire – la priorité la plus élevée de la communauté internationale – est encore loin d'être atteint. Beaucoup de travail nous attend à la Première Commission, si nous voulons assurer un avenir sûr aux générations futures.

La Malaisie a appuyé sans réserve la décision visant à faire du 26 septembre la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Après la réunion de haut niveau historique de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire en 2013, nous notons avec satisfaction que cette cause importante a été dûment reconnue. Ma délégation espère également que la célébration chaque année de cette Journée internationale fera mieux connaître et comprendre à l'opinion publique la menace que les armes nucléaires font peser sur l'humanité.

On constate en effet dans l'opinion publique le besoin d'une plus grande sensibilisation et d'une meilleure compréhension concernant cette question. Au rythme où les décideurs politiques en matière de désarmement progressent, ou ne progressent pas selon le cas, le moment est peut-être venu que nous prêtions davantage attention aux appels de la société civile et

envisagions des perspectives nouvelles et des approches novatrices. En augmentant le nombre des parties prenantes dans nos discussions sur le désarmement, nous aurions davantage de possibilités de parvenir aux changements souhaités dans nos concepts et nos attitudes.

En dépit des approches à la fois nouvelles et novatrices de la société civile, nous devons, en tant que représentants gouvernementaux, honorer nos engagements. La Malaisie, quant à elle, renouvelle son engagement de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. La recherche de cet objectif constitue l'élément fondamental figurant dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les discussions menées lors de la réunion récente du Comité préparatoire du TNP en 2014, à New York, nous ont montré que beaucoup restait à faire, compte tenu des divergences de vues et d'approches à l'égard des trois piliers du Traité. La prochaine Conférence d'examen du TNP en 2015 devra beaucoup progresser, sinon le régime du Traité, comme on l'a souvent dit, ne sera pas viable.

À cet égard, la Malaisie tient à souligner la nécessité urgente de convoquer une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous saluons les efforts déployés par le Facilitateur de la conférence, l'Ambassadeur Jaakko Laajava, notamment la série de consultations officieuses avec les États intéressés sur l'ordre du jour et les modalités de cette conférence. Nous espérons que cela conduira à la mise en œuvre rapide de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

L'attachement de la Malaisie à un monde exempt d'armes nucléaires justifie notre participation à la Conférence du désarmement. En tant que seule instance multilatérale au sein de la communauté internationale pour des négociations sur le désarmement, la Conférence du désarmement doit recouvrer sa pertinence. Depuis trop longtemps, nous constatons que d'autres traités et accords sur le désarmement sont élaborés et conclus en dehors de la Conférence du désarmement. Afin de sortir la Conférence du désarmement d'une impasse qui n'a que trop duré, ma délégation souhaiterait brièvement souligner deux points.

Premièrement, nous devons rationaliser nos priorités sur les questions à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et éviter qu'une question ne soit la condition préalable d'une autre question.

Deuxièmement, plutôt que d'être obnubilés par la règle du consensus, nous devrions concentrer nos efforts sur des propositions constructives destinées à améliorer les méthodes de travail de la Conférence du désarmement. En tant que dernier Président de la Conférence du désarmement en 2014, la Malaisie présentera un rapport et un projet de résolution sur la Conférence du désarmement à la Première Commission au cours de la discussion sur le mécanisme de désarmement. Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté par consensus, comme les années précédentes.

Alors que la Conférence du désarmement continue de s'efforcer de sortir de l'impasse, la Malaisie reste convaincue qu'une convention sur les armes nucléaires n'a que trop tardé. Je rappelle qu'en 2007, la Malaisie et le Costa Rica ont présenté à l'Assemblée générale une convention type sur les armes nucléaires, publiée sous la cote A/62/650. Cette convention type renferme des éléments juridiques, techniques et politiques en vue de la création d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ma délégation est disposée à travailler avec d'autres États membres sur cette convention type ou sur toute autre proposition, l'objectif ultime étant l'élimination totale des armes nucléaires.

En outre, la Malaisie présentera, comme à l'accoutumée, un projet de résolution habituel, intitulé « Suivi de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* ». Au cours de la discussion sur le désarmement nucléaire, le projet de résolution que nous présenterons cette année comportera des mises à jour techniques. Nous débattons en détail de ce projet de résolution à une date ultérieure, aussi j'invite à ce stade tous les États Membres à soutenir ce projet de résolution et à envisager de se joindre au nombre croissant des États qui s'en sont portés coauteurs.

Outre la question de la légalité, ma délégation juge essentiel que les États dotés d'armes nucléaires fournissent des garanties inconditionnelles contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires. Dès lors, avec nos voisins de l'ASEAN, la Malaisie attend avec impatience la signature, dans les meilleurs délais, du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

Notre appel en faveur d'un traité d'interdiction nucléaire est également lié au discours actuel sur l'impact humanitaire des armes nucléaires. La Malaisie souscrit entièrement à cette approche, et nous sommes encouragés par l'élan observé en faveur d'une

reconnaissance accrue de cette cause. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la convocation de la troisième Conférence internationale sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, qui se tiendra du 8 au 9 décembre 2014, à Vienne.

Ma délégation continue d'appuyer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en tant qu'élément fondamental pour débarrasser le monde des armes nucléaires. En tant que Président actuel de la Commission préparatoire de l'Organisation du TICE, ma délégation a eu le privilège de s'associer à la déclaration ministérielle conjointe adoptée lors de la septième Réunion ministérielle du TICE, qui s'est tenue le 26 septembre 2014. Nous exhortons les pays, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité, dans les meilleurs délais, afin de permettre son entrée en vigueur. Les essais nucléaires doivent rester dans les annales de l'histoire, et la Malaisie réaffirme son engagement à l'égard de cet objectif.

Il est tout aussi important de lutter, dans le cadre multilatéral, contre la menace posée par d'autres armes de destruction massive que de lutter contre celle posée par les armes nucléaires. La Malaisie appuie sans réserve la mise en œuvre universelle et le respect universel tant de la Convention sur les armes biologiques (CAB) que de la Convention sur les armes chimiques (CAC). Pour ma délégation, des mesures de vérification efficaces doivent être mises en place pour renforcer la mise en œuvre de la CAB. Au niveau national, la Malaisie est en train de parachever une loi nationale sur les armes biologiques, qui fera partie intégrante de son cadre législatif, conformément à l'article IV de la Convention.

Dans le cadre de son engagement en tant qu'État partie à la CAC, la Malaisie a coopéré cette année avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques afin d'organiser des programmes d'assistance technique avec le Myanmar et le Soudan. Ces programmes nous ont permis de partager notre expérience dans la mise en œuvre de nos obligations au titre de la CAC, notamment les activités requises par les autorités nationales de la CAC. À ce propos, la Malaisie se félicite également de l'élimination totale des stocks d'armes chimiques de la Syrie, qui s'est effectuée dans un délai sans précédent et dans des conditions particulièrement difficiles. Nous saluons enfin la décision relative à la destruction et à la vérification des installations restantes pour la fabrication d'armes chimiques.

En ce qui concerne les armes classiques, la Malaisie est encouragée par le fait que l'élan suscité

par le Traité sur le commerce des armes conduira à son entrée en vigueur effective en décembre de cette année. En tant qu'État signataire, nous espérons que la prochaine conférence des États parties aboutira à la mise en œuvre équilibrée et efficace du Traité sur le commerce des armes. La Malaisie se félicite également de l'issue positive de la cinquième réunion biennale des États chargés d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juin dernier. Nous réaffirmons notre foi dans le mécanisme du Programme d'action en tant qu'instance importante où des mesures de confiance sur les armes légères et de petit calibre peuvent être prises par consensus.

Pour terminer, la Malaisie affirme être disposée à coopérer avec vous, Monsieur le Président, pour faire en sorte que la Première Commission obtienne des résultats positifs et fructueux, dans l'espoir que le travail que nous accomplissons ici contribuera à la réalisation d'un désarmement général et complet.

**M. Boukadoum** (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, et vous assurer de mon plein appui et de mon entière coopération. Nous sommes convaincus que, grâce à vos capacités et à votre expérience, vous veillerez au succès des travaux de la Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau. Je tiens en outre à saluer votre prédécesseur, l'Ambassadeur de Libye, M. Ibrahim Dabbashi, pour la manière dont il a dirigé les travaux et pour les efforts louables qu'il a accomplis en tant que Président de la Première Commission à la précédente session.

Bien entendu, ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/69/PV.2).

Je tiens tout d'abord à réaffirmer l'attachement de mon pays à la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale. Au cours des années précédentes, nous avons assisté à un regain d'efforts, de propositions et d'initiatives permettant de faire face à un large éventail de questions qui se posent dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous sommes pourtant encore bien loin d'afficher des mesures

efficaces et des progrès substantiels dans ce domaine. Nous rappelons qu'il est nécessaire que tous les États Membres poursuivent de bonne foi des négociations multilatérales, comme il a été décidé par consensus dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), afin de réaliser un désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace.

En tant qu'État partie aux principaux traités relatifs aux armes de destruction massive, l'Algérie réaffirme que le désarmement nucléaire demeure sa priorité absolue, et se déclare gravement préoccupée par le risque que l'existence d'armes nucléaires, et leur emploi ou menace d'emploi éventuels, continuent de faire peser sur l'humanité. L'Algérie se félicite de la célébration pour la première fois le mois dernier, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires destinée à promouvoir la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'Algérie réaffirme sa pleine confiance et son attachement à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), cet instrument international spécifique qui est la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, et elle tient à souligner une nouvelle fois la nécessité de promouvoir l'universalisation du traité et de veiller au respect de chacun de ses trois piliers que sont le désarmement, la non-prolifération et la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En vertu du TNP, les États dotés d'armes nucléaires sont responsables au premier chef du désarmement nucléaire. En conséquence, ils doivent respecter et honorer pleinement les obligations qui leur incombent en vertu du Traité, de même que leurs engagements figurant dans les 13 mesures concrètes adoptées à la Conférence d'examen du TNP de 2000, sous présidence algérienne, et dans le plan d'action adopté par consensus à la huitième conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue en 2010.

À cet égard, nous réaffirmons notre préoccupation face à l'absence de progrès enregistrés dans la mise en œuvre du plan d'action de 2010, et appelons tous les États parties au TNP à renouveler leurs engagements en termes plus énergiques en vue de la Conférence d'examen du TNP de 2015. Nous considérons qu'il sera nécessaire d'insuffler un nouvel élan en 2015 en vue d'accomplir de réels progrès dans le domaine du désarmement

nucléaire. La délégation algérienne demande donc la mise en œuvre intégrale de la résolution 68/32, en particulier l'ouverture au plus tôt des négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

En vue de renforcer le dispositif mondial relatif à la non-prolifération et au désarmement nucléaire, ma délégation réitère l'importance qu'il y a à parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin d'en permettre l'entrée en vigueur. À cet égard, l'Algérie rappelle la nécessité de concevoir un instrument juridiquement contraignant sur les assurances de sécurité négatives à l'égard de tous les États non dotés d'armes nucléaires. Mon pays applaudit la tenue de conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Ces rencontres permettent de mettre en évidence les effets dévastateurs et irréversibles des armes nucléaires et les souffrances incommensurables qu'elles causent aux êtres humains. Le territoire algérien était un site d'essais nucléaires dans les années 60, c'est pourquoi l'Algérie comprend et partage entièrement ces épreuves et les répercussions qu'ont encore ces essais jusqu'à ce jour.

Une majorité d'États Membres ont choisi d'utiliser l'énergie atomique à des fins exclusivement civiles, conformément à l'article IV du TNP. L'énergie nucléaire représente pour nombre de pays en développement un choix stratégique pour leur développement économique et leurs besoins énergétiques. C'est la raison pour laquelle l'Algérie réaffirme le droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre du régime de non-prolifération.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue non seulement une mesure de confiance mais également une disposition concrète permettant de progresser vers l'élimination totale des armes nucléaires. À ce propos, nous affirmons que l'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité de Pelindaba établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique contribue notablement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, et témoigne de la détermination de l'Algérie de réaliser cet objectif. L'Algérie, qui a été l'un des premiers pays à avoir rédigé, signé et ratifié le Traité

de Pelindaba, exhorte tout particulièrement les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier les annexes pertinentes de ce Traité.

De toute évidence, le Traité de Pelindaba constitue un exemple pour les autres zones exemptes d'armes nucléaires et devrait notamment être imité dans la région instable du Moyen-Orient. L'Algérie regrette vivement que cette région ne bénéficie toujours pas de ce statut plusieurs années après l'adoption par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation de la résolution sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires. L'Algérie, qui rejette ce *statu quo*, souligne son ferme attachement à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et du plan d'action de 2010. Ma délégation a exprimé sa forte déception face au report de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

L'absence de volonté politique est clairement à l'origine de l'impasse persistante dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, et représente bien évidemment une autre source de frustration et de déception. À cet égard, l'Algérie tient à réaffirmer l'importance que revêt la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Dans le même temps, l'Algérie, tout en rappelant la décision CD/1864 adoptée par consensus le 29 mai 2009 sous la présidence algérienne, appelle la Conférence du désarmement à convenir d'un programme de travail équilibré et complet. Étant donné ce type de blocage persistant dans certaines parties du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, nous sommes d'avis qu'il serait utile d'organiser une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin d'examiner en détail toutes les questions de désarmement.

Concernant les autres instruments relatifs aux armes de destruction massive, l'Algérie appelle à la mise en œuvre équilibrée, efficace et non discriminatoire de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

S'agissant de la question des armes classiques, ma délégation tient à souligner que le commerce illicite

des armes légères et de petit calibre continue de mettre en danger la paix et la stabilité dans nombre de pays et de régions, en particulier en Afrique du Nord et dans la région du Sahel. Mon pays demeure préoccupé par le commerce illicite, qui constitue une source d'approvisionnement pour les groupes terroristes et la criminalité organisée. Forte de son expérience au plan national, l'Algérie réaffirme que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites constituent plus que jamais une priorité absolue. Nous continuons de mettre l'accent sur l'importance de leur mise en œuvre intégrale, équilibrée et efficace. Nous tenons également à souligner que la coopération et l'assistance internationales sont indispensables à la mise en œuvre de ces deux instruments.

Ma délégation se félicite de l'adoption par consensus en juin du document final de la cinquième Réunion biennale des États Parties au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À cette occasion, l'Algérie a présenté son rapport national sur la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage pour 2014.

L'Algérie considère la Première Commission comme une composante essentielle du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et elle demeure déterminée à collaborer activement et de manière constructive avec tous ses États membres. L'ouverture de la soixante-neuvième session nous offre l'occasion d'œuvrer à son renforcement.

**M. Dabbashi** (Libye) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, j'ai plaisir à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, et à vous assurer l'appui de ma délégation. Nous félicitons également les autres membres du Bureau de leur élection. Nous sommes convaincus que votre expérience et votre sagacité sont de nature à nous valoir les meilleurs résultats dans les travaux de la présente session.

La Libye s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes, et du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/69/PV.2).

La Libye répète une fois de plus qu'elle respecte les engagements qu'elle a contractés en vertu des traités internationaux relatifs au désarmement. Nous coopérons de bonne foi et en toute transparence avec la communauté internationale à l'appui des efforts déployés aux niveaux régional et international pour mettre en œuvre les dispositions des conventions, traités et protocoles internationaux et pour créer les conditions favorables à l'élimination complète des armes de destruction massive.

En outre, la Libye est déterminée à réexaminer certains instruments internationaux relatifs aux armes classiques qu'elle n'a pas encore signés. Nous prendrons en temps voulu la décision qui nous semble appropriée en ce qui concerne ces instruments. Il est indiscutable que l'élimination définitive des armes nucléaires est la seule garantie fiable qui permette de prévenir la menace ou l'emploi de ces armes. Cet objectif est loin d'être atteint. Dans l'intervalle, la Libye réaffirme l'importance des initiatives volontaires allant dans le sens d'une renonciation aux armes nucléaires et aux programmes d'armes nucléaires. À cet égard, je rappelle que la Libye a renoncé à ses programmes d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive en 2003 et qu'elle s'est engagée à détruire ses armes chimiques en 2014. Nous sommes certains que d'autres États suivront notre exemple ainsi que celui de l'Afrique du Sud, du Kazakhstan, de l'Ukraine et du Bélarus.

La Libye saisit cette occasion pour exhorter les États dotés d'armes nucléaires à honorer leurs engagements en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), du Document final de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, des 13 mesures consacrées par la Conférence d'examen du TNP de 2000, du plan d'action et du Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, et de la Déclaration du Millénaire (résolution 60/1), qui souligne que la communauté internationale est déterminée à œuvrer sérieusement à l'élimination des armes de destruction massive, et en particulier des armes nucléaires. À cet égard, la Libye se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 68/32 intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ». Nous espérons également que cette résolution, moyennant la mise en œuvre de toutes ses dispositions, marquera une avancée effective vers la réalisation de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires.

Le TNP, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction sont des instruments clefs de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, même si le problème de la non-adhésion à ces instruments constitue encore une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Une fois de plus, nous appelons tous les États à adhérer à ces instruments et à s'employer à les mettre efficacement en œuvre.

L'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques et l'annonce qu'elle a faite de sa volonté de renoncer à ses armes chimiques ouvrent la voie à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il est temps que la communauté internationale fasse pression sur Israël pour qu'il adhère au TNP, car Israël est le seul pays de la région qui n'ait pas encore adhéré au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. D'autre part, les installations nucléaires d'Israël ne sont pas soumises au système des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il convient également d'intensifier les efforts diplomatiques et la coopération entre tous les pays afin de dissiper tout doute concernant le caractère pacifique du programme nucléaire iranien.

Je tiens par ailleurs à insister de nouveau sur l'importance capitale de l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous sommes intimement convaincus que l'entrée en vigueur du TICE peut contribuer notablement à la réalisation du noble objectif que constitue l'avènement d'un monde sûr, exempt d'armes nucléaires.

La Libye réaffirme le droit inaliénable des États parties au TNP de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, conformément aux articles I et II du TNP. Il est cependant essentiel de trouver un équilibre entre les droits et les obligations énoncés dans le Traité. La Libye reconnaît l'importance du rôle que jouent l'AIEA et son système de garanties, et elle appuie donc l'application de ce système. En outre, la Libye réaffirme son plein appui aux efforts internationaux visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde, qui constituent des étapes extrêmement importantes

dans l'optique de débarrasser le monde du danger que représentent ces armes. Nous appelons le Secrétaire général et les autres parties chargées d'organiser la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, laquelle devait se tenir en 2012, à prendre toutes les mesures nécessaires et à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la résolution de 1995 et le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 afin de garantir la tenue de cette conférence dans les meilleurs délais et la participation de tous les États de la région.

Il est impérieux de revitaliser la Conférence du désarmement, qui est paralysée par l'absence de volonté politique témoignée par certaines parties. La Libye appelle à prendre des mesures urgentes pour permettre à la Conférence de jouer son rôle d'enceinte multilatérale unique de négociation sur le désarmement en prenant une décision sur un projet de convention sur les armes nucléaires, en reprenant les négociations en vue de l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et en éliminant les stocks de matières fissiles, en concluant un instrument international inconditionnel juridiquement contraignant qui permette de garantir la sécurité de tous les États non dotés d'armes nucléaires et en interdisant la menace ou l'emploi des armes nucléaires conformément au jugement rendu par la Cour internationale de Justice en 1996.

S'agissant des armes classiques, la Libye a signé le Traité sur le commerce des armes, car elle estime qu'il est nécessaire d'élaborer des normes internationales communes afin de prévenir l'infiltration illicite d'armes dans les zones de conflit du monde entier, en particulier en Afrique.

La Libye réaffirme l'importance de respecter les principes du droit international, notamment le droit de la défense légitime des pays, et leur droit à la sauvegarde de l'intégrité territoriale et à l'autodétermination. En outre, il faut éviter d'appliquer la politique des deux poids, deux mesures ou d'imposer des conditions préalables susceptibles d'être interprétées arbitrairement par chaque pays et qui pourraient être utilisées comme moyens de chantage ou de pression politique. Nous réaffirmons qu'il importe de donner un nouvel élan au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Pour terminer, la Libye affirme que la coopération internationale multilatérale et une volonté politique véritable sont des éléments essentiels pour avancer avec efficacité sur la voie de la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire, à savoir la mise en place de piliers de la stabilité et du calme dans le monde entier en vue d'assurer la prospérité, le développement et le bien-être de tous les peuples.

**M<sup>me</sup> Higgie** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur Rattray, c'est un plaisir pour nous de voir un représentant d'une région du monde qui a beaucoup en commun avec la Nouvelle-Zélande et notre région du Pacifique diriger les travaux de la Première Commission. Ma délégation se félicite tout particulièrement de votre détermination à encourager l'ouverture et le dialogue au sein de la Commission et à tirer parti des séances de la Commission pour faire avancer notre programme de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération.

Monsieur le Président, je ne doute point que vous conviendrez avec moi qu'il y a du bon et du mauvais dans le programme de la Première Commission et que des progrès robustes ont été réalisés s'agissant de certains de ses éléments. En particulier, je voudrais rappeler qu'il y a deux semaines, le 25 septembre, ici à l'ONU, un véritable succès historique a été engrangé, lorsque le seuil de 50 États a été franchi, déclenchant ainsi le processus d'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes. Le fait que ce seuil ait été franchi si rapidement – un peu plus d'un an après l'ouverture à la signature du Traité sur le commerce des armes – en dit long sur la détermination collective des Membres de l'ONU à réglementer le commerce international des armes classiques et sur l'importance des interdictions et des processus d'évaluation des risques établis par ce Traité. En ce qui nous concerne, la Nouvelle-Zélande est fière d'avoir rejoint la communauté des États parties au Traité sur le commerce des armes. Nous avons déposé notre instrument de ratification le mois dernier, et nous appliquons à titre provisoire les articles 6 et 7 du Traité, en attendant son entrée en vigueur le 24 décembre.

L'application du Traité jouera un rôle essentiel pour parvenir aux résultats en matière de sécurité et de développement humain que nous et tant d'autres attendons de ce Traité. Cela fait déjà quelque temps qu'en partenariat avec le Small Arms Survey et en vue d'apporter notre propre contribution à la promotion de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes dans notre région, la Nouvelle-Zélande travaille

étroitement avec les pays de la région du Pacifique en vue de l'élaboration d'une loi type permettant de traduire les engagements découlant du Traité dans des cadres nationaux. L'élaboration d'une loi type sur le Traité sur le commerce des armes s'est révélée être une lourde tâche; cela fait bien plus d'un an que nous sommes engagés dans ce processus. Toutefois, j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui que cette loi type a été mise au point et est désormais disponible sous format papier et électronique. En fait, des exemplaires sur support papier sont disponibles aujourd'hui au fond de la salle.

Je voudrais également souligner que la Nouvelle-Zélande tient à contribuer aux efforts importants actuellement en cours, sous la direction du Mexique, visant à élaborer les arrangements institutionnels et les règles de procédure qui guideront le Traité à l'avenir. Nous félicitons le Mexique d'avoir organisé le mois dernier le premier cycle de consultations dans le cadre du processus préparatoire du Traité sur le commerce des armes, qui ont été couronnées de succès, et nous attendons avec intérêt le deuxième cycle de consultations qui sera organisé le mois prochain par l'Allemagne. Nous pouvons tous être encouragés par le succès que représente le Traité sur le commerce des armes. Il a été mandaté et négocié ici, aux Nations Unies, supervisé par la Première Commission et adopté par l'Assemblée générale. Nous savons qu'il continuera à se renforcer au fil du temps, grâce à l'appui sans faille et au suivi attentif de la société civile.

En revanche, la Nouvelle-Zélande n'est guère encouragée par l'état des progrès réalisés en ce qui concerne un autre élément clef de notre programme au sein de la Première Commission – le désarmement nucléaire. Cette question revêt toujours la plus haute importance pour mon pays, et même pour la grande majorité des Membres de l'ONU. Toutefois, à l'approche de l'examen du fonctionnement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) prévu l'année prochaine, force est de constater qu'il n'y a pas eu de progrès notables dans ce domaine. Il est vrai que tous les États Membres de l'ONU ne fondent pas leurs stratégies en matière d'armes nucléaires sur le TNP, mais, pour la grande majorité d'entre nous qui le font et qui appuient résolument le Traité en tant que pierre angulaire de nos politiques en matière de désarmement et de non-prolifération, il reste encore beaucoup à faire.

L'objet du TNP n'a jamais été de conférer à certains un droit permanent de détenir indéfiniment leurs armes

nucléaires. En vertu de l'article VI du Traité, il était entendu qu'à un certain moment après l'adoption du Traité en 1968, des mesures efficaces seraient introduites en vue du désarmement nucléaire. Le moment effectif où ces mesures seraient introduites – ou même le moment où débiterait le processus multilatéral visant à mettre ces mesures en place – n'a pas été précisé dans le Traité. Néanmoins, plus de quatre décennies après l'entrée en vigueur du Traité, les États non dotés d'armes nucléaires sont certainement en droit de demander : si ce n'est pas maintenant, quand alors?

La Coalition pour un nouvel ordre du jour, qui, en plus de la Nouvelle-Zélande est constituée du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique et de l'Afrique du Sud, a présenté, à la réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP qui s'est tenue cette année, un document de travail qui énonce une série d'options pour l'introduction des mesures efficaces prévues au titre du Traité. Depuis lors, la Nouvelle-Zélande s'est employée à faire avancer le débat grâce à un examen approfondi de certaines des questions juridiques internationales liées à ces mesures efficaces. Le document de travail qui explore ces questions juridiques sera disponible demain au fond de la salle, et fera l'objet d'une manifestation parallèle vendredi, une table ronde à laquelle participera l'auteur de ce document.

Non seulement ces mesures efficaces sur le désarmement nucléaire au titre de l'article VI permettront de remédier au sentiment de déséquilibre dans l'application du TNP, mais également, tel que démontré dans notre document de travail, elles peuvent apporter un appui normatif supplémentaire aux interdictions en vigueur en vertu du Traité. À notre avis, le regain d'intérêt pour l'application de l'article VI sera la base du succès de la Conférence d'examen du TNP prévue l'an prochain et permettra au Traité de retrouver toute sa crédibilité. Nous nous félicitons des multiples initiatives louables en cours qui contribuent à ce résultat, y compris les Conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se sont tenues à Oslo et à Nayarit. Nous félicitons l'Autriche qui accueillera une autre conférence sur cette question en décembre de cette année.

La déclaration sur les incidences humanitaires des armes nucléaires qui sera faite dans le courant du mois par la Nouvelle-Zélande devant la Commission insiste également sur le fait que c'est la sécurité humaine, plutôt que les stratégies de guerre des États, qui doit être

au cœur de nos délibérations sur les questions relatives aux armes nucléaires.

Je m'en voudrais de conclure cette déclaration sur cette note pessimiste que semblent souvent susciter les discussions sur les questions nucléaires. Par conséquent, je voudrais m'inspirer de l'optimisme affiché par la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Angela Kane, que nous avons eu l'honneur de recevoir en Nouvelle-Zélande cette année. Dans le premier d'une série de discours qu'elle a prononcés durant sa visite en Nouvelle-Zélande et qui ont été publiés dans le document occasionnel n° 26 du Bureau des affaires de désarmement, elle a dit ceci :

« En dépit de tout ce qui ne va pas dans ce monde – les conflits armés, les courses aux armements, les dépenses militaires excessives, le perfectionnement d'armes, le non-respect des engagements en matière de désarmement – en dépit de tout cela, je pense que le désarmement a un avenir... Le désarmement survivra pour deux raisons : il fonctionne et c'est ce qu'impose la morale. Il fusionne... les deux forces qui font tourner le monde : l'intérêt personnel et l'idéalisme ».

Je suis convaincue que sous votre direction cette année, Monsieur le Président, l'intérêt individuel et l'idéalisme pourront jouer pleinement leur rôle dans la promotion des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

**M<sup>me</sup> Stone** (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission durant sa soixante-neuvième session. Vous pouvez compter sur l'appui sans faille de ma délégation.

Durant la présente session de l'Assemblée générale, nous avons déjà marqué un jalon dans le domaine des armes classiques. Le 25 septembre, nous avons franchi le seuil des 50 ratifications nécessaires pour déclencher l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes. Le 24 décembre, ce traité historique entrera en vigueur et c'est alors que commencera réellement notre travail. Nous voulons que le Traité change le cours des choses là où c'est le plus important. Nous voulons qu'il règle efficacement le transfert des armes classiques et qu'il empêche leur détournement vers des groupes terroristes ou criminels. Pour ce faire, le Traité doit être effectivement appliqué. Ce à quoi le Gouvernement australien est fermement

attaché. Nous attendons avec intérêt la première conférence des États parties au Traité, prévue en 2015, et œuvrons étroitement avec le Mexique, les autres coauteurs du Traité et d'autres parties intéressées pour faire en sorte qu'elle soit couronnée de succès.

L'année écoulée aura aussi été riche en progrès pour ce qui est de l'universalisation et de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. C'est parce qu'elle est consciente des conséquences tragiques des armes à sous munitions et des mines antipersonnel sur les civils que l'Australie exhorte au respect des normes internationales établies par ces conventions. L'Australie se félicite de l'annonce récente par les États-Unis de nouveaux changements afin que leurs activités en dehors de la péninsule coréenne soient davantage conformes aux principales exigences de la Convention sur les mines antipersonnel.

La présente session annuelle de la Première Commission a lieu alors que les relations géopolitiques traversent une période délicate, avec des tensions qui couvent concernant l'Ukraine, une détérioration de la situation humanitaire et militaire en Syrie et en Iraq, et les tensions en cours au Moyen-Orient. Ces faits viennent nous rappeler que nous devons œuvrer de concert afin de faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies n'échoue pas dans ses ambitions de construire un monde plus pacifique, plus stable et plus sûr.

L'Australie tient à saluer l'importante contribution faite au cours de l'année écoulée par la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIA) et de l'Organisation des Nations Unies. La Mission conjointe mérite une mention spéciale pour avoir réussi à démanteler toutes les armes chimiques déclarées par la Syrie dans les circonstances plus extraordinaires et les plus dangereuses. La découverte par l'OIA que la Syrie continue d'utiliser des armes chimiques sous forme d'attaques au chlore inquiète au plus haut point. La communauté internationale doit faire front commun et réagir à ces attaques. Faire respecter les normes établies pour empêcher l'utilisation des armes chimiques doit être notre priorité collective. L'Australie continuera de travailler avec d'autres pour veiller à l'élimination totale de l'arsenal chimique de la Syrie et de toutes ses installations connexes, dans le strict respect de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité.

Pour écarter la menace d'une guerre nucléaire, nous devons créer un monde où les armes nucléaires ne seront plus utiles. Nous devons commencer par inclure les États dotés d'armes nucléaires dans le processus de désarmement. Nous savons que certains États dotés d'armes nucléaires, plus particulièrement les États-Unis et la Russie, ont considérablement réduit leurs arsenaux nucléaires, mais deux décennies après la fin de la guerre froide, il reste encore 16000 armes nucléaires détenues par neuf États. Beaucoup reste à faire. Il ne saurait y avoir de raccourci s'agissant de créer les conditions nécessaires favorables à un monde exempt d'armes nucléaires.

À cette fin, l'Australie et d'autres membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement ont proposé des mesures pratiques susceptibles de contribuer à une plus grande transparence nucléaire, à des réductions supplémentaires des arsenaux et à une meilleure sécurité des armes et des matières nucléaires. Nous nous félicitons, comme première mesure, du rapport présenté cette année par les États dotés d'armes nucléaires à la réunion du Comité préparatoire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Mais, encore une fois, il est essentiel que ces rapports soient plus détaillés et plus transparents.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015 approche à grands pas. Nous voulons que cette conférence d'examen donne des résultats qui nous permettent de considérer que des progrès réels et efficaces ont été faits en matière de désarmement. L'Australie appuie énergiquement la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaire et de toutes les armes de destruction massive, ainsi que les efforts en cours visant à convoquer dès que possible une conférence y relative. Nous appelons les États du Moyen-Orient à faire preuve d'un esprit de coopération réel et constructif à cette fin.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) reste une priorité. Le mois dernier, l'Australie a organisé conjointement avec d'autres États amis parties au TICE une réunion ministérielle au cours de laquelle nous nous sommes engagés en faveur d'une ferme déclaration appuyant une entrée en vigueur rapide du TICE. Nous demandons instamment à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier le TICE sans conditions. À la Première Commission, l'Australie, avec le Mexique et la Nouvelle-Zélande, présentera notre projet de résolution annuel sur le TICE. Nous invitons tous les

États Membres à appuyer et à coparrainer le projet de résolution de cette année, qui accentue la nécessité, en attendant l'entrée en vigueur du Traité, de maintenir un moratoire sur les essais. Cela permet d'affirmer à nouveau l'obligation et la proposition centrales que les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou autres explosions nucléaires ne doivent plus jamais avoir lieu.

La République populaire démocratique de Corée est la seule exception au moratoire sur les essais nucléaires au XXI<sup>e</sup> siècle. Ceci souligne qu'il est nécessaire et urgent que le Traité entre en vigueur dès que possible. Dans l'intervalle, nous devons empêcher tout renforcement des arsenaux nucléaires et réduire en fait leur quantité. La nécessité de parvenir à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires est reconnue depuis fort longtemps par l'Assemblée générale. Toutefois, cela fait trop longtemps que la Conférence du désarmement est incapable de se mettre d'accord sur un programme de travail et, qui plus est, de s'acquitter de son mandat qui est de mener des négociations sur le désarmement. Les questions liées au désarmement nucléaire sont trop importantes et leur examen ne saurait donc être contrarié par l'impossibilité même de lancer un processus de négociations. L'Australie n'a eu de cesse d'exhorter la Conférence du désarmement à entamer les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. L'Australie participe activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux, s'efforçant aux côtés d'autres d'explorer dans un contexte multilatéral la large gamme d'ingrédients pouvant être inclus dans le traité interdisant la production de matières fissiles. Maintenant, nous voulons absolument explorer de nouvelles idées pour faire avancer ces négociations.

Les défis posés à la sécurité internationale sont de plus en plus complexes. Nous nous réjouissons du début des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, comme énoncé dans la résolution 68/243. La manière dont doit s'appliquer le droit international à la conduite des États dans le cyberspace et l'élaboration de normes s'agissant des conflits armés et des situations moindres qu'un conflit armé, et en temps de paix sont des tâches d'importance cruciale qui sont au cœur de la paix et de la sécurité internationales.

L'Australie se réjouit de l'attention considérable accordée à la question de la sécurité dans l'espace au cours

de l'année écoulée. La sûreté, la sécurité et la viabilité de l'environnement spatial doivent rester une priorité clef pour tous les pays, eu égard à notre dépendance accrue à l'égard de l'espace pour notre prospérité et notre développement. Les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux et les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux fins de la formulation de directives sur la viabilité à long terme ont créé une nouvelle dynamique et fourni des orientations concernant le renforcement des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Comme par le passé, l'Australie privilégie des mesures pratiques et à moyen terme pour protéger l'accès de chaque pays à l'espace. Nous considérons le projet de code de conduite concernant les activités spatiales comme un moyen approprié de concrétiser le travail de fond entrepris par la communauté internationale sur la sécurité spatiale ces dernières années.

L'Australie attend avec intérêt de pouvoir exposer plus en détail ses vues et idées sur toute une gamme de questions relatives au désarmement, notamment l'importance de la participation pleine, effective et sur un pied d'égalité des femmes et des hommes aux processus de désarmement. Les débats thématiques seront également pour nous tous une occasion d'engager des discussions constructives propres à faire avancer les objectifs de désarmement et de non-prolifération.

J'espère que sous votre direction, Monsieur le Président, nous axerons notre attention collective sur l'obtention de résultats concrets et réalistes à même de profiter à la communauté internationale et de promouvoir nos objectifs communs que sont la paix et la stabilité.

**M<sup>me</sup> González-Román** (Espagne) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je tiens, au nom de ma délégation, à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, et à vous exprimer tous nos vœux de succès. Vous pouvez compter sur l'appui de l'Espagne en vue de parvenir à une issue fructueuse de la présente session.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.2).

Le désarmement et les efforts collectifs de lutte contre la prolifération sont les deux facettes d'un même processus : la recherche de la paix, de la stabilité et de la sécurité à l'échelle internationale. L'Espagne est déterminée à œuvrer de concert avec d'autres États pour

atteindre ces objectifs et, en tant que membre actif et engagé de la communauté internationale, considère l'édification de la paix comme l'un des traits distinctifs de sa politique étrangère. Notre politique de sécurité accorde une importance particulière au multilatéralisme et à la coopération internationale. En conséquence, nous ne nourrissons pas le moindre doute concernant le rôle crucial et irremplaçable que joue l'Organisation des Nations Unies face aux défis du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Ces dernières années, des progrès ont été accomplis dans deux domaines majeurs. D'un côté, sur le plan nucléaire, la réussite de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 nous oblige à avoir conscience de la responsabilité qui nous incombe de poursuivre sur cette voie tandis que nous préparons la Conférence de 2015. L'autre avancée majeure a quant à elle été obtenue, il y a quelques jours à peine, dans le domaine des armes classiques, avec l'aboutissement du processus qui mènera à l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes en décembre.

Cela étant dit, il convient de rappeler que d'autres domaines n'affichent aucun progrès. Le blocage persistant dans lequel s'enferme la Conférence du désarmement, l'un des rouages clefs du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, et l'incapacité de la communauté internationale d'entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles demeurent des sources de préoccupation. L'adoption du Traité sur le commerce des armes est une étape clef dans le domaine des relations internationales, puisqu'elle permet le contrôle des exportations d'armes conjugué au respect des droits de l'homme et au droit international humanitaire, ainsi qu'à la nécessité de préserver la paix, la stabilité et la sécurité internationale. L'Espagne a contribué activement à ce processus, et compte parmi les premiers États à avoir ratifié le Traité et décidé de l'application provisoire de ses articles 6 et 7 dès le jour de sa signature.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la clef de voûte du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Il convient d'insister sur la nécessité de mettre pleinement en oeuvre les trois piliers qui le composent. Il importe également de continuer d'œuvrer à son universalisation et de mettre en oeuvre, avec fermeté et détermination, le plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010 d'ici à la Conférence prévue l'an prochain. L'application intégrale du TNP

suppose d'avancer dans l'application de son article VI, qui engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire. Les accords bilatéraux conclus entre les États-Unis et la Fédération de Russie concernant la réduction de leurs arsenaux nucléaires stratégiques ont constitué des progrès notables dont l'Espagne se félicite. Nous espérons que ces deux États poursuivront le processus et que d'autres États également dotés de l'arme nucléaire s'engageront sur la même voie.

L'Espagne plaide résolument en faveur de la mise en oeuvre de la résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, adoptée à la Conférence d'examen de 1995. Nous accueillons avec optimisme les pourparlers qui ont eu lieu ces derniers mois, sous l'égide de l'Ambassadeur Laajava, et nous sommes convaincus que la conférence visant à établir cette zone exempte d'armes nucléaires dans la région sera organisée dans les meilleurs délais possibles. Nous voudrions par ailleurs rappeler que la Conférence d'examen de 2010 avait exprimé sa préoccupation face aux conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi des armes nucléaires de quelque type que ce soit, et souligné la nécessité pour tous les États de respecter en permanence le droit international en vigueur, y compris le droit international humanitaire.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constituera, lorsqu'il entrera en vigueur, une autre pièce maîtresse du dispositif de désarmement et de non-prolifération. Nous encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait à signer ou à ratifier le Traité, en particulier les États visés à l'annexe 2, et ce, le plus rapidement possible. La communauté internationale doit en outre relever une série de défis dans le domaine de la prolifération nucléaire, notamment ceux liés aux programmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée et de la République islamique d'Iran.

S'agissant du premier, nous voudrions insister sur l'importance de respecter les résolutions du Conseil de sécurité et la nécessité d'accepter de négocier de bonne foi un arrangement qui élimine la menace nucléaire dans la péninsule coréenne. Dans le cas de l'Iran, l'Espagne appuie les efforts pour parvenir à une solution diplomatique. Nous avons pris note avec satisfaction du climat de collaboration qui a marqué le processus de négociation entamé en novembre, dont l'issue, nous l'espérons, sera positive.

L'Espagne tient à exprimer son appui aux pays qui souhaitent développer leurs capacités nucléaires de manière responsable et transparente, dans le strict respect de leurs engagements internationaux. Il y a lieu de souligner, dans ce domaine, le travail louable réalisé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'Espagne entend collaborer activement avec l'AIEA dans toutes ses activités, notamment la coopération internationale, en profitant de sa présence depuis septembre au Conseil des gouverneurs de l'Agence.

Il faut absolument prendre toutes les précautions possibles pour éviter que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains de groupes terroristes. À cet égard, nous tenons à souligner l'importance de respecter les obligations et engagements qui découlent des résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité.

Il y a eu des progrès notables au cours des 12 derniers mois en ce qui concerne d'autres armes de destruction massive, notamment avec le processus d'élimination des armes chimiques de la Syrie. Les efforts de la communauté internationale, tout particulièrement de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'ONU, sont un véritable motif de satisfaction et doivent nous inciter à poursuivre la tâche jusqu'à ce que le processus soit mené à bon terme.

Enfin, nous tenons à insister sur l'importance de renforcer la sécurité face aux possibles menaces biologiques, qu'elles soient d'origine naturelle, accidentelle ou criminelle. Nous nous félicitons des différentes initiatives en cours dans divers domaines pour lutter contre ces menaces, comme par exemple dans le cas de l'épidémie d'Ebola.

L'Espagne salue le consensus obtenu à la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La prolifération de ces armes contribue à l'émergence des conflits, à la criminalité organisée et au terrorisme, et constitue l'un des principaux risques qui pèse sur le développement et sur la stabilité de nombreux pays. Il faut progresser dans l'adoption de nouvelles mesures qui abordent la question du trafic d'armes sous des angles différents et permettent d'obtenir des résultats concrets.

En définitive, les questions qui seront débattues par la Première Commission des Nations Unies sont très nombreuses. Ma délégation est convaincue que la Commission tiendra des débats ambitieux qui permettront de progresser sur la voie d'un monde plus sûr et plus stable.

**M<sup>me</sup> Haekkerup** (Danemark) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour le travail efficace que vous et le Bureau accomplissez, et que nous appuyons sans réserve.

Tout en nous associant à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.2), je souhaite appeler l'attention sur certains points qui intéressent particulièrement le Danemark. Mais avant de les aborder, je voudrais poser des questions difficiles à toutes les personnes présentes dans cette salle, car au moment où la Première Commission se réunit de nouveau, nous devons nous demander : Avons-nous fait avancer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour? Avons-nous fait assez pour apaiser les souffrances humaines? Le monde est-il plus sûr grâce à nos efforts collectifs? Les réponses ne sont pas simples, mais parfois, en prenant de la distance, une tendance peut se dessiner. Quand on regarde le travail réalisé par la communauté internationale ces dernières années, s'évertuant à faire des progrès en matière de désarmement, une tendance claire apparaît. Lorsque nous sommes unis et recherchons véritablement des compromis, nous réussissons tous. Lorsque nous sommes divisés, nous échouons tous.

D'autres orateurs avant moi ont souligné l'appui considérable et très positif apporté au Traité sur le commerce des armes et, à notre avis, c'est un exemple parlant. La conjugaison de nos efforts a pour effet que le Traité entrera en vigueur le 24 décembre. Cette entrée en vigueur n'est pas une fin en soi, mais un point de départ. Nous devons maintenant travailler à la mise en œuvre du Traité, à la façon de réglementer le transport d'armes entre pays tiers et à la manière dont nous pouvons non seulement accroître le nombre d'États parties mais également convaincre d'importants vendeurs d'armes de signer, ratifier et appliquer le Traité. L'évolution dramatique de la situation dans l'est de l'Ukraine, en Syrie et en Iraq accroissent le risque d'une nouvelle prolifération des armes légères et de petit calibre et soulignent la nécessité d'une maîtrise des armements.

Même la mise en œuvre intégrale du Traité sur le commerce des armes ne règlera pas tous les problèmes ni ne règlera tous les aspects de la

chaîne d'approvisionnement mondiale du commerce des armes. Le transport des armes entre pays tiers reste en grande partie non réglementé au niveau international. À l'origine de près de 10 % de l'ensemble des transports maritimes dans le monde, le Danemark est un des plus grands transporteurs maritimes, ce qui s'accompagne d'une responsabilité particulière. Il faut trouver le moyen de mettre en place des mesures d'incitation, des lignes directrices, des normes et des critères qui pousseront les entreprises à faire ce qui s'impose. Il est essentiel de veiller à ce que les règles soient les mêmes pour tous à cet égard. Nous attendons avec grand intérêt la conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes qui doit avoir lieu l'année prochaine, et nous remercions tous ceux qui prennent part aux préparatifs de leurs efforts assidus pour faire en sorte que le Traité sur le commerce des armes devienne un modèle de coopération internationale efficace, concrète et étroite.

Dans la région du monde d'où je viens, les personnes sont plus nombreuses à mourir à cause de bactéries multirésistantes aux antibiotiques que, par exemple, dans des accidents de la route. Les maladies infectieuses, qu'elles soient contractées de manière naturelle, par accident, ou suite à leur dissémination volontaire, font partie des plus grandes menaces auxquelles le monde doit faire face aujourd'hui. Les faits survenus récemment concernant la maladie à virus Ebola nous amènent à prendre davantage conscience que les maladies constituent toujours un défi mondial exigeant une coopération étroite entre tous les pays.

Le Danemark est très actif dans le domaine de la biosécurité, et ce, depuis plusieurs années. Nous avons mis en place un système rigoureux de délivrance de permis aux entreprises et instituts de recherche spécialisés dans les biotechnologies afin de réduire le plus possible le risque que des agents biologiques ne tombent entre de mauvaises mains, ou que des technologies à double usage ne soient utilisées à de sinistres fins. Notre objectif est de concilier cet accent mis sur la sécurité avec les besoins du secteur des biotechnologies car, bien que la biotechnologie risque de causer d'énormes dégâts si elle est utilisée par des organisations terroristes, elle peut également contribuer, de manière décisive et importante, à améliorer le monde. En conséquence, les mesures de biosécurité et de prévention des risques biotechnologiques ne doivent jamais entraver les activités de recherche et développement légitimes dans le domaine des sciences de la vie. Nous entretenons une coopération étroite avec le Kenya et nous entendons tirer parti de nos expériences pour prendre contact

avec d'autres pays afin de recenser de possibles lacunes en matière de biosécurité et de prévention des risques biotechnologiques et proposer des solutions efficaces qui renforcent la sécurité internationale et la santé au niveau international.

Il est de notoriété publique que la violence sexuelle et sexiste est responsable d'une part trop élevée des souffrances humaines dans le monde, en particulier des souffrances causées par le commerce des armes illicite et non réglementé. Nous avons tout à gagner de la prise de conscience de l'importance que revêtent l'autonomisation politique, sociale et économique des femmes ainsi que l'égalité des sexes, tout en mettant l'accent sur le rôle essentiel que peuvent jouer les femmes et la société civile, notamment les organisations de femmes et les personnalités locales, officielles ou non, dans la prévention et la réduction de la violence armée et des conflits armés, ainsi que dans la promotion du désarmement. Les droits de la femme et l'autonomisation des femmes ainsi que la sensibilisation à l'égalité des sexes font partie intégrante des programmes d'aide en matière de désarmement et de maîtrise des armements, et nous considérons que les normes positives et pertinentes déjà mises en place par la communauté internationale devront être mieux prises en compte dans les prochaines résolutions de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement et la non-prolifération. La prise en compte de la problématique hommes-femmes devrait aussi faire partie des travaux de la Première Commission car aucun d'entre nous ne vient de Mars ou d'une quelconque autre planète. Nous partageons la Terre et nous sommes tenus d'utiliser toutes les puissantes ressources possibles pour l'améliorer.

Cette année, il y a eu aussi des progrès importants sur certains aspects de la non-prolifération et de la réduction de la menace mondiale que font peser les armes de destruction massive. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'ONU ont joué un rôle clef dans les efforts déployés par la communauté internationale pour recenser et détruire les stocks déclarés d'armes chimiques de la République arabe syrienne. Grâce à un effort coordonné sans précédent de la part d'un certain nombre de pays, nous avons pu agir avec fermeté en vue d'éliminer totalement les arsenaux d'armes chimiques en Syrie et les installations permettant de les fabriquer, et contribué ainsi de manière capitale à la sécurité et au désarmement mondiaux.

Le Danemark a joué un rôle décisif à cet égard en coordonnant l'opération maritime et en fournissant des navires pour transporter les armes chimiques les plus dangereuses hors de Syrie, et nous attendons bien entendu de la République arabe syrienne et de toutes les autres parties à la Convention sur les armes chimiques qu'elles s'acquittent pleinement de leurs obligations internationales. Dans ce contexte, nous sommes profondément préoccupés par les récentes informations concernant l'emploi persistant en Syrie d'agents chimiques, tel le chlore, comme armes dont les cibles sont des civils. Nous appuyons pleinement les efforts de l'OIAC et d'autres acteurs pour faire la lumière sur les circonstances factuelles entourant les faits rapportés. Des éléments probants indiquent qui sont les responsables, et ceux-ci devront impérativement rendre des comptes.

On ne saurait surestimer l'importance du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et des utilisations pacifiques sûres et sans danger de l'énergie nucléaire pour la paix et la sécurité internationales. Nous ne devons jamais perdre de vue les conséquences humanitaires catastrophiques et inacceptables qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires. Cette question sera examinée à la Conférence qu'organisera l'Autriche à Vienne dans deux mois.

Malheureusement, nous n'avons pas fait suffisamment de progrès en matière de désarmement nucléaire, même si l'on observe aussi quelques mesures positives. Le Danemark salue les progrès considérables accomplis dans la réduction des ogives déployées et des stocks, et nous nous félicitons en particulier du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Cependant, nous partageons notre planète avec plus de 16 000 têtes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) n'est pas encore entré en vigueur. Je suis certaine que la Commission conviendra que cela ne renforce pas la sécurité mondiale.

Nous devons plutôt établir la confiance. En adoptant une approche graduelle, fondée sur des mesures parallèles et simultanées, nous pouvons et devons aller de l'avant, confiants en nous-mêmes et en notre sécurité nationale, et ne doutant ni de nos partenaires ni de nos objectifs. Cela permettra de mettre progressivement en place et de consolider les éléments d'un cadre multilatéral mutuel garantissant le désarmement nucléaire général et complet, comme cela est explicitement souhaité dans

le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Aucun d'entre nous ne doit perdre de vue cet objectif. La confiance s'est peut-être effritée durant l'année écoulée mais cela ne devrait que nous inciter à redoubler d'efforts. Le Danemark entend contribuer à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires l'année prochaine.

Nous estimons encourageantes les informations fournies par l'Agence internationale de l'énergie atomique selon lesquelles Téhéran respecte divers aspects du Plan d'action conjoint et du cadre de coopération entre l'Iran et l'Agence. Il est cependant trop tôt pour se réjouir. Nous devons d'abord parvenir à un règlement global à long terme qui rétablisse la confiance de la communauté internationale dans le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien et l'absence de toute dimension militaire.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que la République populaire démocratique de Corée reste engagée sur une voie dangereuse et irrationnelle – tirs de missiles balistiques, essais nucléaires, enrichissement de l'uranium et construction d'un réacteur à eau ordinaire – en violation flagrante de ses obligations internationales. Nous exhortons tous les acteurs concernés à faire plus pour trouver sans délai une solution pacifique.

Je voudrais revenir aux questions que j'ai posées au début de mon intervention et résumer certains éléments de réponse. Oui, nous avons avancé dans l'examen de ces questions et, oui, nous nous sommes attaqués à certaines des causes profondes à l'origine des souffrances humaines. Malheureusement, la réponse est aussi non, le monde n'est pas forcément plus sûr. De nouvelles situations ont créé de nouveaux problèmes, de plus en plus nombreux. C'est précisément pour cela que nous devons rechercher des compromis. Nous devons être unis, sans quoi nous échouerons tous.

**M. Ismail** (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : D'emblée, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de la Première Commission à la présente session, et je félicite également les autres membres du Bureau de leur élection. Notre plein appui et nos meilleurs vœux de succès vous accompagnent dans les efforts que vous déploierez pour promouvoir les intérêts des membres de la Commission.

Le Brunéi Darussalam s'associe aux déclarations prononcées par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le Représentant permanent des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/69/PV.2).

Nous réaffirmons que le désarmement et la non-prolifération jouent un rôle important dans la préservation de la paix et de la stabilité mondiales. Compte tenu de l'imprévisibilité des conditions de sécurité dans le monde d'aujourd'hui, il est nécessaire d'intensifier et d'améliorer les efforts en faveur du désarmement afin de faire face aux problèmes de prolifération. C'est d'autant plus vrai aujourd'hui que nous sommes confrontés à toutes sortes de menaces, anciennes et nouvelles. Il est nécessaire, selon nous, d'opérer un changement systémique pour traiter toutes ces menaces avant que celles-ci ne deviennent incontrôlables.

Le Brunéi Darussalam ne cesse de souligner l'importance de la non-prolifération des armes nucléaires aux niveaux régional et mondial. Le défi actuellement consiste donc à trouver les moyens d'améliorer l'efficacité du système de non-prolifération. Au niveau régional, notre pays est un État partie au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. L'adhésion rapide et sans réserve de tous les États dotés d'armes nucléaires au Protocole dudit Traité contribuerait plus efficacement et significativement au maintien de la paix, de la sécurité et de la prospérité dans la région.

Au niveau mondial, le Brunéi Darussalam a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires le 10 janvier 2013. Nous espérons qu'il entrera bientôt en vigueur et sera pleinement mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs visés. En outre, le Brunéi Darussalam est devenu, le 18 février, le 162<sup>e</sup> membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette adhésion, de notre point de vue, est conforme à notre engagement indéfectible en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires ainsi que de l'utilisation de l'énergie et des technologies nucléaires à des fins pacifiques.

Par ailleurs, nous sommes nous aussi profondément préoccupés par la progression des autres armes de destruction massive, en particulier des armes chimiques et biologiques, qui existent déjà dans de nombreux pays. De surcroît, le risque, désormais, est que ces armes de destruction massive ne soient utilisées par les terroristes, ce qui fait peser une menace encore

plus alarmante sur chacun d'entre nous. Il est donc impératif que la communauté internationale veille à ce que les contre-mesures progressent au même rythme que les méthodes de plus en plus sophistiquées utilisées aux fins de l'obtention d'armes de destruction massive.

À cet égard, le Brunéi Darussalam appuie les efforts déployés par la communauté internationale de même que les résolutions pertinentes de l'ONU en vue de faire face aux conséquences de ces phénomènes, potentiellement dévastatrices. Nous souscrivons aux principes et objectifs prônés par la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et par la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. En outre, nous nous associons à la communauté internationale pour condamner l'emploi des armes chimiques en période de guerre et de conflit, qui constitue une violation des droits de l'homme et du droit international et une cause d'immenses pertes humaines.

Nous sommes également préoccupés par les armes classiques, et en particulier par le transfert international illicite des armes légères et de petit calibre. C'est la raison pour laquelle nous encourageons le partage de l'information et le renforcement des capacités, car nous estimons qu'il faut juguler et surveiller comme il se doit ce type d'activités, non seulement concernant les pays qui se procurent ces armes, mais aussi ceux qui les fabriquent.

Le Brunéi Darussalam estime par conséquent que les efforts entrepris aux niveaux régional et international en faveur du processus de désarmement et de la non-prolifération peuvent contribuer à instaurer durablement la paix et la sécurité mondiales. Nous réaffirmons notre plein attachement à la non-prolifération de tous les types d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, en vertu de notre politique interdisant la mise au point, l'acquisition ou la prolifération des armes de destruction massive ou de leurs vecteurs. À cet égard, le Brunéi Darussalam continuera d'étayer la coopération internationale, le règlement pacifique des différends, le dialogue et les mesures de confiance.

**M. Seck** (Sénégal) : En associant le Sénégal aux déclarations faites respectivement par le Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2), je vous adresse, Monsieur le Président,

mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission, et vous assure du plein soutien ainsi que de l'entière coopération de ma délégation. À ces félicitations j'associe également tous les membres du Bureau.

Au moment où les défis et les menaces continuent de croître un peu partout à travers le monde, créant de nouveaux foyers de tensions, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, et en dépit des multiples rencontres qui se sont déroulées en 2013 et 2014, les négociations initiées dans le cadre du désarmement, de façon générale, et du désarmement nucléaire en particulier, continuent d'être marquées par une impasse sans précédent. Faut-il rappeler que, concernant le désarmement nucléaire, la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 s'est achevée le 9 mai dernier à New York sans que les États soient parvenus à un consensus sur le document de recommandation du Président de ladite session? En effet, de nombreuses divergences subsistent concernant l'orientation à donner au TNP.

Ainsi, s'agissant du désarmement nucléaire, les États dotés d'armes nucléaires se sont montrés plus ou moins hostiles à la mise en œuvre de la résolution 68/32 consacrée au suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire tenue le 26 septembre 2013. À ce propos, nous nous félicitons du succès de la première Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre dernier, qui a vu la participation de plusieurs ministres des affaires étrangères, dont le nôtre, qui n'ont pas manqué à cette occasion de réaffirmer que le désarmement nucléaire continue d'être la priorité de la communauté internationale.

Un autre point d'achoppement est la mise en œuvre des recommandations de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, et notamment la tenue d'une conférence sur la création au Moyen Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, initialement prévue en 2012. Nous réitérons ici l'appel du Sénégal en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. En effet, mon pays est favorable à l'éradication totale des activités nucléaires à vocation militaire, seul gage de l'avènement d'un monde sûr et pacifique. Nous saluons également la tenue des deux premières Conférences sur les incidences humanitaires

des armes nucléaires, tenues respectivement à Oslo en 2013 et à Nayarit, au Mexique, en février dernier, ainsi que celle qui est prévue à Vienne les 8 et 9 décembre prochains. Ces rencontres traduisent notre volonté commune de trouver des solutions appropriées pour l'éradication de ces types d'armes, qui constituent une menace constante pour l'humanité.

Nous sommes aussi conscients des nombreux efforts déployés pour inciter les États dotés d'armes nucléaires à réduire leurs stocks d'ogives nucléaires. Dans la même lancée, nous félicitons vivement les États qui ont renoncé à l'acquisition et à la production de l'arme nucléaire, et appelons également ceux qui n'ont pas signé le TNP ainsi que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à le faire. Par ailleurs, nous soutenons l'appel du Mouvement des pays non alignés en faveur du maintien de la Conférence du désarmement pour la conclusion d'un instrument juridique international sur le désarmement nucléaire, la pleine mise en œuvre des garanties négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous réaffirmons aussi le rôle exclusif de la Conférence du désarmement comme unique organe de négociations multilatérales en matière de désarmement.

Les négociations sur un autre pilier essentiel du désarmement et de la non-prolifération, en l'occurrence le projet d'accord sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires, sont également bloquées malgré quelques progrès enregistrés. Quant à la Commission du désarmement, elle n'est toujours pas parvenue, à la fin de son cycle triennal, à un consensus en ce qui concerne la formulation de recommandations en matière de désarmement nucléaire et de mesures de confiance relatives aux armes classiques à l'Assemblée générale. Nous espérons que le nouveau cycle qui commencera en 2015 connaîtra le succès escompté.

S'agissant des armes chimiques, nous invitons les États qui n'ont pas signé ou ratifié la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction à le faire le plus rapidement possible. Par ailleurs, faudrait-il reconnaître le droit inaliénable des pays à s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont il faut procéder au renforcement.

S'agissant des armes classiques, mon pays se réjouit fortement de la prochaine entrée en vigueur

du Traité sur le commerce des armes le 24 décembre, qui a réuni les 50 ratifications nécessaires, dont celle du Sénégal. Toutefois, nous insistons, dans sa mise en œuvre, sur la nécessité d'une approche équilibrée et objective afin de s'assurer que les intérêts de tous les États sont respectés et protégés, et pas seulement ceux des pays producteurs. En effet, les ravages causés par ces armes, principalement dans les pays en développement non producteurs, en particulier africains, sont indicibles en termes de conséquences socioéconomiques. Dans la même lancée, il nous paraît également important d'œuvrer à la réduction du transfert illicite, de la circulation et de la fabrication des armes légères et de petit calibre, dont la dissémination incontrôlée reste préoccupante dans plusieurs régions du monde, particulièrement en Afrique.

Ainsi, l'adoption par consensus du document final de la Conférence d'examen de 2012 réaffirme l'engagement des États Membres à mettre en œuvre l'intégralité du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui renforce la coopération et l'assistance entre les États et institue un mécanisme de suivi pour le prochain cycle de six ans devant conduire à la prochaine conférence d'examen. De même, nous nous félicitons de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'est tenue en juin 2014 et a abouti à l'adoption par consensus d'un document final qui comporte un ensemble de recommandations, notamment celles en vue de favoriser l'application du Programme d'action aux niveaux national, régional et international, y compris la gestion des stocks et les mesures de sécurisation physique des armes à feu.

En ce qui concerne les armes à sous-munitions, le Sénégal en appelle à l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions en encourageant les autres États à ratifier et mettre en œuvre la Convention sur les armes à sous-munitions d'ici à la première conférence de révision, qui se tiendra à Dubrovnik, en Croatie, du 7 au 11 septembre 2015.

Quant aux mines, le Sénégal poursuit constamment ses efforts pour la dépollution des secteurs minés au sud du pays, avec l'appui de la coopération internationale, dont le Centre national d'action antimines du Sénégal en est l'exemple le plus concret.

Malgré les insuffisances ci-dessus évoquées, les efforts constants de l'Organisation sur les questions de désarmement et de sécurité internationale nous

fondent à penser que l'espoir d'un monde pacifique, dépourvu de conflits et sans armes nucléaires n'est sans doute pas une utopie. En vue de parvenir à ce noble objectif, il nous semble nécessaire qu'une approche multilatérale soit privilégiée pour aborder les questions liées au désarmement dans un esprit constructif et ouvert permettant d'aboutir à des normes mutuellement acceptables.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier toutes les délégations d'avoir respecté le temps de parole qui leur était imparti.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à 10 minutes et la deuxième à cinq minutes.

**M. Ibrahim** (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Le représentant du régime français a, hélas, proféré des allégations infondées contre la Syrie alors même que son pays est celui qui a introduit des armes nucléaires au Moyen-Orient et testé ces armes sur des êtres humains. C'est son régime qui ignore le fait que certains de ses citoyens font partie des terroristes étrangers qui affluent en Syrie et ne fait rien pour les en empêcher. Ce sont des terroristes français qui commettent les crimes les plus odieux contre des civils dans mon pays et en dehors. Par ailleurs, son régime ne se soucie guère de parvenir à un règlement politique pacifique de la situation dans mon pays – un règlement à l'initiative des Syriens auquel aspire mon pays et qu'il souhaite réaliser prochainement.

*M<sup>me</sup> Vlădulescu (Roumanie), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Il semble que le régime français ne veuille pas reconnaître que l'État islamique d'Iraq et du Levant et

d'autres groupes terroristes ont récemment employé, de façon avérée, ces terribles armes que sont les armes chimiques contre des Syriens et des Iraquiens, ce qui montre que ces groupes terroristes possèdent des matières chimiques et ont la capacité de les utiliser en tant qu'armes, ce qui représente une grave menace non seulement pour mon pays et la région, mais également pour le reste du monde.

Mon pays s'est acquitté des obligations résultant de son adhésion à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Il a honoré ses engagements en dépit de sa situation difficile, et il a fourni une coopération et un appui constructifs à la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, lui permettant ainsi d'être couronnée de succès.

Enfin, nous ne pouvons comprendre l'audace manifeste du représentant israélien, qui profère des allégations sans fondement contre d'autres États du Moyen-Orient, notamment mon pays, alors qu'Israël est le seul État de la région à disposer d'un programme nucléaire militaire.

**M. Propper** (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais juste répondre au commentaire de la Syrie. Dire que le Gouvernement syrien n'a pas fait preuve de la plus grande transparence en ce qui concerne son programme d'armes chimiques serait l'euphémisme du siècle. Comme en a discuté hier le Conseil de sécurité, la communauté internationale a récemment découvert quatre installations d'armes chimiques non déclarées par le régime d'Al-Assad. Je m'associe aux autres pays qui ont appelé la communauté internationale à continuer de faire pression sur le régime syrien pour qu'il révèle tous les détails de son programme d'armes chimiques.

*La séance est levée à 13 heures.*